



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :

**Séance du vendredi 17 février 2012
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 17 février 2012 à 19h30 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme M. Daniel PARIS comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15 décembre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2012

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2012.

↳ R 1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2012 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

↳ R 1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2012 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de Développement Durable

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

↳ R 1.1.4 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2012, de :

- 82 250 € sur le Budget principal,
- 21 600 € sur le Budget annexe CRR,
- 20 000 € sur le Budget annexe Transports.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.5 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2011

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'utilisation des lignes de dépenses imprévues au long de l'exercice 2011.

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement Artistique,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des Assistants Spécialisés d'Enseignement Artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Enquête parcellaire complémentaire sur la zone économique des Marnières

M. DILLSCHNEIDER ne prend pas part au vote.

A la majorité, 5 Contre, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à diligenter toutes démarches et procédures utiles à l'acquisition par voie d'expropriation, si nécessaire, des biens indispensables à la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon sur le secteur des Marnières, notamment à saisir Monsieur le Préfet afin qu'il diligente l'enquête parcellaire prévue par le code de l'expropriation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile à la mise en œuvre de cette procédure, dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 5 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en courants faibles (CFAI)

A la majorité, 5 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché d'acquisition de fournitures en courant faible (CFAI) pour les 4 lots attribués :
 - avec la société SPHYNX, au titre du lot n°1, pour un montant de 239 458 € HT,
 - avec la société BECHTLE, au titre du lot n°2, pour un montant de 193 959,50 € HT,
 - avec la société AEG, au titre du lot n°3, pour un montant de 119 680 € HT,
 - avec la société COMATIS, au titre du lot n°6, pour un montant de 42 033 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 5 Abstention : 1

↳ R 2.3 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques, mission G4

A la majorité, 5 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché, d'études géotechniques G4 sur 5 ouvrages, dans le cadre de la 1^{ère} ligne de tramway :
 - avec la société ANTEA, au titre du lot n°1, pour 16 500 € HT,
 - avec la société GEOTEC, au titre du lot n°2, pour 26 100 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision dans le cadre de la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 5 Abstention : 1

↳ R 2.4 - Convention « Boutique Transports » pour l'année 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- approuve le renouvellement de la convention « Boutique Transports » pour l'année 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.5 - Evolution tarifaire du réseau de transport Ginko liée à la hausse de la TVA de 5,5 % à 7 % - Avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko

A la majorité, 2 Contre, le Conseil de Communauté :

- approuve la nouvelle grille tarifaire du réseau de transport Ginko à compter du 1^{er} mars 2012,
- approuve le projet d'avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 3 novembre 2010 entre la société Besançon Mobilités, filiale du groupe Transdev, et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, permettant l'application de la nouvelle gamme tarifaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 105 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R 2.6 - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Grand Besançon et APRR

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- approuve le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat liant le Grand Besançon et APRR dans le cadre de l'abonnement « Liber-T Grand Besançon »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à l'Entreprise SAPAM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- accorde, au titre FIE, une aide d'un montant de 74 400 € sur 3 années à la SAS SAPAM FRANCHE-COMTE, pour son implantation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir qui fixera les conditions de versement et les engagements de l'entreprise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Fonds d'Intervention Economique - Aide à l'Entreprise SOMEGA

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- attribue à la SAS SOMEGA une aide de 75 000 € pour la réalisation du projet permettant son implantation et son développement, sous réserve du maintien sur site par l'Entreprise pendant 5 ans de l'activité ainsi aidée,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Fonds d'Intervention Economique - Implantation ALCIS GROUP sur TEMISanté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- accorde une aide du FIE de 38 000 € au titre du régime d'exemption « de minimis » conformément aux dispositions du décret n°2009-1717 du 30 décembre 2009 relatif aux aides à l'immobilier accordées aux entreprises par les collectivités territoriales,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Elan »

Rapport retiré de l'ordre du jour.

↳ R 3.5 - ZAC du parc tertiaire de la gare Besançon Franche-Comté TGV - Déclaration de projet et mise en compatibilité du POS de la Commune d'Auxon-Dessus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- approuve la mise en œuvre des dispositions de l'article L.300-6 du code de l'urbanisme et le recours à la déclaration de projet afin de permettre à la Communauté d'Agglomération de se prononcer sur l'intérêt général qui s'attache à la réalisation de la ZAC du parc tertiaire gare TGV à Auxon-Dessus,
- engage la mise en œuvre des dispositions de l'article L.123-16 du code de l'urbanisme permettant la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune d'Auxon-Dessus.

En conséquence, à l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :

- organiser et mettre en œuvre les procédures de déclaration de projet d'une part, et de mise en compatibilité du POS d'Auxon-Dessus d'autre part, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables,
- signer tous actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces procédures.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Plan Climat Energie Territorial (PCET)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur les éléments du PCET présentés ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la charte d'engagement avec les acteurs socio-économiques.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Convention ATMO et présentation du bilan 2011 et des perspectives 2012

Mme YASSIR-COUVAL et MM. GUILLEMET et HUOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- prend connaissance du bilan 2011 et des perspectives 2012 d'ATMO Franche-Comté,
- approuve le projet de convention triennale de partenariat entre ATMO FC et le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 104 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subvention - Projet d'aménagement d'une place à Champagny

M. VOIDEY ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016, attribue une subvention à la commune de Champagny correspondant à 50 % de l'étude et 40 % du reste à charge de la commune sur les travaux relevant de l'axe 1 et 10 % du reste à charge de la commune des travaux relevant de l'axe 4, soit un total de 32 657 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Fonds d'aide « manifestations » - Attribution des subventions du 1^{er} semestre 2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- attribue des subventions, dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 50 900 € (dont 20 000 € à l'association « Musiques en perspectives ») conformément au tableau joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention attribuant une subvention de 20 000 € à l'association « Musiques en perspectives » pour l'organisation du 7^{ème} festival de Musiques Anciennes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les éventuelles conventions relatives aux manifestations établissant un véritable partenariat avec le CRR ou le réseau des écoles de musique

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Attribution d'une subvention 2012 à l'établissement public « Citadelle - Patrimoine mondial »

Mme JEANNIN et MM. FOUSSERET, GIRARD, GONON, GOVIGNAUX et LIME ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial » en 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Marché de fourniture de mobilier pour la Cité des Arts et de la Culture

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la passation du marché mobilier pour la Cité des Arts,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à lancer et à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Démarche de valorisation du quartier Rivotte / Cité des Arts Besançon - « Besançon agglomération créative »

A la majorité, 1 Abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2012 et du PPIF 2012-2016 :

- se prononce favorablement sur la démarche de valorisation du quartier Rivotte / Prés-de-Vaux - « Besançon agglomération créative »,
- se prononce favorablement sur la mise en place du Comité de pilotage,
- sollicite une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la mise en œuvre opérationnelle de la démarche et le conseil expert, estimée à 50 000 €, pris en charge à parts égales entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon,
- sollicite la Ville de Besançon pour mettre en place un groupement de commandes relatif à l'AMO.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 1

Questions diverses

↳ R 10.1 - Information sur le transfert des pouvoirs de police

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces dispositions.

↳ R 10.2 - Bilan des travaux de la CCSPL - Année 2011

Le Conseil de Communauté prend connaissance des travaux réalisés en 2011 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

↳ R 10.3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.4 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ Motion relative aux prélèvements sur le logement social

A la majorité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion relative aux prélèvements sur le logement social.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 102 Contre : 0 Abstentions : 5

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous** : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chaleze** : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagney** : M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc** : M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Deluz** : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin** : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain** : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes** : Mme Maryse MILLET **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Jean PIQUARD **La Vèze** : M. Jacques CURTY **Mamirolle** : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux** : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray** : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Bernard BOURDAIS **Osselle** : M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Roche-lez-Beaupré** : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) **Saône** : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes** : M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier** : M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST **Francois :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport I.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport I.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport I.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport I.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JM. MAY.

Mandataires : F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport I.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport I.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport I.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport I.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	14
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté	14
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC	15
Finances	15
Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations budgétaires 2012	15
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations budgétaires 2012 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon	36
Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations budgétaires 2012 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable	37
Rapport n°1.1.4 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement	38
Rapport n°1.1.5 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2011	38
Ressources humaines	39
Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents	39
Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements	39
Rapport n°2.1 - Tramway - Enquête parcellaire complémentaire sur la zone économique des Marnières	39
Rapport n°2.2 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en courants faibles (CFAI)	40
Rapport n°2.3 - Tramway - Autorisation de signature du marché d'études géotechniques, mission G 4	40
Rapport n°2.4 - Convention « Boutique Transports » pour l'année 2012	40
Rapport n°2.5 - Évolution tarifaire du réseau de transport Ginko liée à la hausse de la TVA de 5,5 % à 7 % - Avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko	40
Rapport n°2.6 - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Grand Besançon et APRR	42
Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion	43
Rapport n°3.1 - Fonds d'Intervention économique - Aide à l'Entreprise SAPAM	43
Rapport n°3.2 - Fonds d'Intervention économique - Aide à l'Entreprise SOMEGA	43
Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Implantation ALCIS GROUP sur TEMISanté	43
Rapport n°3.4 - Aéroport de Dole Jura - Contribution au programme « Nouvel Elan »	44
Rapport n°3.5 - ZAC du parc tertiaire de la gare Besançon Franche-Comté TGV - Déclaration de projet et mise en comptabilité du POS de la commune d'Auxon-Dessus	44
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie	44
Rapport n°4.2 - Convention ATMO et présentation du bilan 2011 et des perspectives 2012	44
Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subvention - Projet d'aménagement d'une place à Champagny	45
Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports	46
Rapport n°5.1 - Fonds d'aide « manifestations » - Attribution des subventions du 1 ^{er} semestre 2012	46
Rapport n°5.2 - Attribution d'une subvention 2012 à l'établissement public « Citadelle - Patrimoine mondial »	46
Rapport n°5.3 - Marché de fournitures de mobilier pour la Cité des Arts et de la Culture	46
Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets	47
Rapport n°6.1 - Démarche de valorisation du quartier Rivotte/Cité des Arts Besançon - « Besançon agglomération créative »	47

Questions diverses _____	48
Rapport n° 10.1 - Information sur le transfert des pouvoirs de police _____	48
Rapport n° 10.2 - Information sur le bilan des travaux de la CCSPL _____	48
Rapport n° 10.3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48
Rapport n° 10.4 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	48
Motion relative aux prélèvements sur le logement social _____	48
Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie _____	49
Rapport n°4.1 - Plan Climat Energie Territorial (PCET) _____	49
Questions diverses _____	55
Information orale du Président au sujet de la carte scolaire _____	55

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du vendredi 17 février 2012

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

M. PARIS.- Je vous donne lecture d'un courrier que je vous ai adressé le 20 décembre 2011 :

« Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous faire part une nouvelle fois des retards permanents dans le démarrage des Conseils communautaires de l'Agglomération qui commencent rarement avant 18h15, au lieu de 18h, cette soirée étant bien évidemment exceptionnelle.

Au début de ce mandat, j'étais déjà intervenu dans ce domaine et vous aviez eu l'amabilité d'en faire part à nos collègues, en précisant que, dorénavant, chaque Conseiller inscrirait son heure d'arrivée sur la fiche de présence.

Après deux ans, force est de constater que rien n'a changé dans ce domaine, ce qui me paraît, d'une part, un manque de respect pour celui qui invite à une réunion, et d'autre part, pour tous les collègues qui font l'effort d'arriver à l'heure.

Dans l'ancienne capitale de l'horlogerie, il me semble que la précision devrait être la règle. Aussi, je vous propose lors du prochain Conseil communautaire du 17 février 2012 d'évoquer ce point, de proposer une amende de 1 € par minute de retard pour les Conseillers, et de 2 € pour les membres qui siègent à la tribune. Les sommes ainsi récoltées serviront à payer, au moins partiellement, le buffet d'après réunion.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ma demande, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées ».

Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Applaudissements dans la salle.

M. LE PRÉSIDENT.- Le problème, c'est que ceux qui applaudissent sont ceux qui sont là !

M. BAULIEU.- Daniel, si nous voulons autofinancer le buffet, certains doivent faire des efforts pour ne pas arriver à l'heure !

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, je te passe volontiers la parole, parce que deux choses sont assez désagréables : on peut avoir quelquefois un empêchement, mais on arrive souvent très en retard, et ce sont les mêmes qui partent les premiers. C'est un manque de respect pour les collègues qui sont là, parce que certains sont là dès le départ et jusqu'à la fin. D'autres se permettent d'arriver, d'intervenir sur des sujets qui ont déjà été évoqués et de reprendre la parole souvent assez longuement, et ensuite de repartir avant la fin de la réunion. Je pense qu'une assemblée comme la nôtre n'est pas une assemblée de gamins ou de gaminettes. Nous devrions être beaucoup plus raisonnables et être là à l'heure. Je ne vais pas faire de remarque à ceux qui sont là, puisque ce serait maladroit de ma part. Là, il est 19h40, et ce n'est pas normal. On sait très bien que lorsque l'on prend la responsabilité d'être élu, il y a des impératifs. Il faut être là. Je suis parfaitement d'accord avec toi.

On ne va peut-être pas mettre d'amende tout de suite, car là, nous avons le quorum, nous pouvons démarrer.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Les pouvoirs : Hayatte AKODAD à Frank MONNEUR, Teddy BENETEAU De LAPRAIRIE à Emmanuel DUMONT, Yves-Michel DAHOUI, qui me représente ailleurs, à Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Jacques DEMONET, qui me représente aussi, à Nicole WEINMAN, Françoise FELLMANN, qui est malade, à Jacqueline PANIER, Didier GENDRAUD à Sylvie WANLIN, Abdel GHEZALI à Béatrice RONZI, Valérie HINCELIN, qui est malade, à Benoît CYPRIANI, Sylvie JEANNIN à Patrick BONTEMPS, Danièle POISSENOT à Michel LOYAT, Michel OMOURI à Pascal BONNET, Carine MICHEL à Nicolas BODIN, Jean-Sébastien LEUBA à Fanny GERDIL, Catherine THIEBAUT à Cyril DEVESA, Marie-Noëlle SCHOELLER à Jean-Louis FOUSSERET, Roland DEMESMAY à François LOPEZ, François GILLET à Jean-Yves PRALON, Claude PREIONI à Daniel PARIS, Marcel COTTINY à Gabriel BAULIEU, Séverine MONLLOR à Jean-Michel CAYUELA, Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE, Jean-Michel MAY à Dominique GRUBER, Jean-Marie ROTH à Claude VOIDEY, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Catherine BOTTERON à Philippe GUILLAUME, Claude OYTANA à Catherine BARTHELET et Joëlle SCHIRRER à Jacques MARIOT jusqu'à son arrivée, mais elle ne devrait pas tarder. Voilà pour les pouvoirs.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut désigner maintenant un secrétaire de séance. Par exemple : Daniel PARIS. La séance est ouverte. Daniel, tu en es le secrétaire. Le quorum est largement atteint. Les pouvoirs sont annoncés.

Y avait-il des remarques par rapport au précédent compte rendu ? Je n'en vois pas.

Je dois aussi vous annoncer une motion relative au logement public : « Prélèvements sur le logement social », qui sera débattue en fin de séance et présentée par Robert STEPOURJINE.

D'autre part, je vous annonce le retrait du rapport n°3.4 : « Aéroport de Dole-Jura - Contribution au programme « Nouvel Élan » », car ce dossier doit être rediscuté avec les autres collectivités. La discussion n'a pas eu lieu et donc, je propose qu'on le reporte pour avoir un avis des autres collectivités.

J'annonce enfin aux délégués que depuis notre élection de 2008, il y a eu un certain nombre de changements : certains sont partis, d'autres sont arrivés. Il y a donc une séance de photographie, car nous devons mettre à jour les trombinoscopes. Plaisanterie mise à part, c'est surtout pour les nouveaux venus. Les anciens ont déjà leur photo.

Je rappelle aussi que l'alarme s'enclenche à minuit et qu'il faudra donc que la séance soit terminée à 23h, la collation devant être terminée à 23h30. Faute de quoi, tout explose !

Je rappelle au passage que la Chambre de Commerce met ses locaux à notre disposition gratuitement, et je tiens encore à la remercier, parce que trouver une salle pour y mettre 140 personnes, à Besançon, cela existe peu et cela nous rend bien service. Donc, transmettez à la Chambre de Commerce nos remerciements.

M. BAULIEU, vous avez la parole, en vous demandant comme d'habitude d'être assez synthétique, puisque nous devons effectivement terminer à 23h maximum.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations budgétaires 2012

M. BAULIEU.- Sur les sujets budgétaires et financiers, ce soir, le plat de choix est constitué du rapport sur les orientations budgétaires. D'autres rapports annexes pourront être examinés - me semble-t-il - assez rapidement.

S'agissant des orientations budgétaires, vous avez pris connaissance avec attention du rapport qui vous a été transmis. Je vais essayer d'en souligner quelques aspects essentiels au moyen du diaporama dont vous voyez le premier écran devant vous. Je ne vais pas faire de préambule plus long, pour rentrer directement dans ce que vous avez sous les yeux, et pour dire deux mots néanmoins de la préparation budgétaire de 2012. Si je dis « exemplaire », c'est pour rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui y ont travaillé : bien évidemment, les services qui y travaillent depuis des mois, la Direction des Finances, Jean-Luc THIBODOT, Maud LAGNEAU et Laurence MATHIEU, que l'on a encore fait travailler avant qu'elle ne quitte cette Direction. Et puis, je tenais à souligner l'implication solidaire - c'est extrêmement important - des Vice-Présidents dans cette démarche de préparation budgétaire que nous aborderons ce soir au stade « orientations ». Je souligne le travail de qualité qui a été fait en amont des entretiens, notamment en commissions, tant sur le chiffrage des projets, que sur l'opportunité d'inscrire certains projets.

Élément plus important à souligner cette année, la collaboration étroite avec le pôle Stratégie et Territoire puisque nous travaillons comme d'habitude sur la base d'un PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), c'est-à-dire que nous ne nous contentons pas, dans nos démarches budgétaires, de préparer le budget de l'année, mais d'inscrire cette démarche dans la durée à l'aide du PPIF. Plus encore cette année dans la mesure où - vous l'avez lu dans le rapport et j'en dirai deux mots au détour d'un écran - nous sommes entrés dans une démarche de réflexion prospective, puisque nous avons délibéré sur l'accompagnement de cette démarche en assemblée en partenariat avec la Ville de Besançon pour actualiser notre projet d'agglomération. Il est donc important que cette démarche de réflexion prospective soit empreinte des contraintes financières et que ceux qui sont en charge des questions financières soient sensibilisés aux réflexions qui sont conduites sur le plan prospectif.

Le plan de la présentation à laquelle je vais procéder est assez classique : quelques mots sur le contexte national - je passerai assez rapidement puisqu'il n'y a pas de scoop, vous le connaissez bien - ; quelques mots sur la situation financière rétrospective du Grand Besançon. Il est toujours important de placer les choses dans le temps. Ensuite, quelques écrans pour évoquer plus précisément les orientations budgétaires, d'abord sur les objectifs et la stratégie fiscale. Et puis, quelques éléments de projets, puisque nous ne sommes pas au budget, mais aux orientations budgétaires. Également, l'analyse prospective que l'on peut faire, ces projets étant intégrés.

Sur le contexte national, bien évidemment, nous sommes tous conscients du contexte économique inquiétant pour 2012, avec une prévision de croissance morose pour notre pays et d'autres pays de la zone euro, par ailleurs atteints par les problématiques de l'endettement des États notamment. Dans ce contexte, les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées dans l'effort de redressement des finances de l'État et des organismes sociaux. On rappelle rapidement quel est le déficit des finances publiques d'État sur la fin de 2011. Cela a un certain nombre de conséquences notamment le gel des dotations de l'État. Dès lors que l'on parle de gel, on parle de diminution dans chaque collectivité dans la mesure où le nombre de collectivités et leur configuration ne cessent de croître. Et puis, on peut déjà mesurer l'effet - la Presse s'en faisait l'écho aujourd'hui - de la hausse du taux de TVA et ses conséquences sur les tarifs, notamment. Mais cela peut être en termes de coût dans d'autres circonstances.

Et puis, on peut penser aux réformes pour 2012. Sur la création du fonds de péréquation des recettes intercommunales, vous verrez, nous provisionnons quelque chose à l'égard de ce fonds de péréquation qui devrait faire une entrée timide sur 2012 au regard des objectifs qui lui sont assignés *a priori*.

Concernant la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux commerciaux, sur ce registre, nous vérifions déjà que les tests qui ont eu cours soient publiés pour que nous puissions travailler ailleurs. Je ne sais pas si à l'heure actuelle ce sera vraiment le cas.

Je poursuis sur le bilan de l'année 2011 en matière fiscale. Vous l'avez en tête. Cette année 2011 était l'année 1 d'après la réforme de la taxe professionnelle, puisque l'année 2010 était l'année de transition avec des jeux de compensation. Donc, 2011, ce sont les contribuables visés qui ont payé les nouveaux impôts dans une nouvelle configuration. Vous l'avez sous les yeux sous forme de graphique - en forme de gâteau ou de fromage - avec la répartition désormais sur 2011 de nos ressources (45 % pour les ménages, 55 % pour les entreprises). On se rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, nous étions à 100 % en recettes fiscales auprès des entreprises. Vous avez également sous les yeux la part des différents impôts et vous avez à la droite de l'écran la masse globale de la fiscalité avec l'effet FNGIR. Enfin, vous avez l'indication selon laquelle nous avons perçu moins de recettes fiscales qu'attendues ou notifiées. Nous y reviendrons rapidement tout à l'heure.

Sur ce bilan de l'année 2011 en matière fiscale, je viens de le dire, lorsque nous avons été notifiés des recettes de taxe d'habitation et également de TASCOM, à l'arrivée, il nous manque la somme que j'indiquais tout à l'heure, et rappelée ici à l'écran, de 873 631 €, sachant bien évidemment que nous sommes sur l'effet des transferts de nouveaux paniers de ressources ou de recettes. S'agissant de la taxe d'habitation, un bel écran a été préparé (mais je ne vais pas en faire un commentaire détaillé) pour tenter d'expliquer le problème que nous avons rencontré. Rappelons-nous que si nous sommes bénéficiaires ou collecteurs de la taxe d'habitation, c'est que dans le jeu de la réforme de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation du Département a été affectée aux collectivités percevant la taxe professionnelle, dont le Grand Besançon bien évidemment. Donc, il ne s'agit pas d'un nouvel impôt, mais vous vous rappelez que nous devons prendre une décision sur l'harmonisation des mécanismes d'abattement. Nous l'avons fait sur la base des mécanismes d'abattement existants pour la taxe d'habitation communale dans 57 communes de l'agglomération, à l'exception de Besançon et de Montfaucon. Nous avons opté pour ce mécanisme d'abattement, qui était un peu différent du mécanisme d'abattement du département. Donc, cela impactait la recette fiscale qui devait être prélevée et cela nécessitait des ajustements dans les mécanismes que l'État voulait promouvoir dans la mesure où il souhaitait qu'en dehors des décisions comme les nôtres, le transfert soit totalement neutre, alors que mécaniquement, il allait introduire des mouvements, notamment parce que les moyennes départementales et d'agglomération ne sont plus les mêmes. Je ne rentre plus dans les détails, car on les a déjà évoqués précisément ici.

Ceci étant, les mécanismes qui devaient permettre de procéder au correctif pour que s'applique notre décision, ce qui est appelé ici « abattement correctif négatif », il est probable que ces abattements n'ont pas été appliqués et que, par voie de conséquence, notre recette a été diminuée d'autant. Le dispositif a été « ficelé » dans une loi de finances rectificative qui a été promulguée fin décembre. En conséquence, ce que nous disions sur l'écran précédent, notre cabinet-conseil nous disait qu'il y avait peut-être une possibilité d'engager un recours, mais les chances d'aboutir sont très minces, puisque sur le plan légal, l'affaire a été à peu près classée. Voilà !

Sans rentrer plus dans le détail, sur le point suivant, il s'agit de la TASCOM avec là, également, un manque à gagner par rapport à ce qui a été notifié. La Direction Régionale des Finances Publiques nous dit ne pouvoir avoir connaissance qu'*a posteriori* des chiffres. Donc, ce qui nous avait été indiqué ne pouvait être qu'indicatif. Toujours est-il qu'à l'arrivée, il manque un peu plus de 100 000 €, si bien que les 772 000 € plus les 100 000 € vous donnent les 870 000 € et quelques, vus tout à l'heure. C'est toujours désagréable dans un compte administratif, mais qui plus est - parce que l'on ne l'a pas encore retravaillé - nous nous demandons comment ce que nous avons décidé sur le plan de l'harmonisation des abattements pourra exister un jour sur notre territoire pour la taxe d'habitation du département qui est la nôtre maintenant, puisque l'effet en a été effacé en 2011. Nous n'avons pas la réponse à ce jour.

Ceci étant précisé sur les bilans de l'année 2011, la situation rétrospective du Grand Besançon peut être qualifiée de situation financière saine, toujours sous haute vigilance. Il nous faut toujours être très attentifs sur ce registre, bien évidemment.

Je peux passer presque rapidement sur le graphique de la page suivante au sujet de l'endettement maîtrisé. On voit qu'à la fin de l'année 2011, notre encours de dette est de 44,5 M€, alors même que depuis 2001, sans parler de l'investissement déjà fait par le District, le Grand Besançon a investi aux environs de 213 M€. Ayons en tête qu'en 11 ans, le Grand Besançon a investi 237 M€ et il reste seulement 44,5 M€ d'encours. Il faut souligner l'excellent dispositif de financement de ces investissements.

Également, des épargnes conservées. Ce sont des graphiques auxquels vous êtes habitués avec, sous forme de patatoïde, l'indication de l'alerte que nous avons eue sur la période 2007-2008, avec un effet ciseau entre les recettes et les charges, et corrigé depuis par les décisions que nous avons prises, et avec les effets libération de la provision en matière de sens des courbes. Ce qui est intéressant de voir sur ce graphique, c'est l'évolution des courbes : sont-elles parallèles, se rapprochent-elles ou s'éloignent-elles ? De ce point de vue, les épargnes sont conservées et c'est un élément extrêmement important. Je pensais y revenir en conclusion. C'est notre marge nette de fonctionnement qui est notre vraie capacité à payer l'investissement avec les subventions, avec le fonds de compensation TVA sur les recettes d'investissement affectées. C'est essentiellement cela notre ressource. C'est par là que l'on paie vraiment l'investissement, l'emprunt vous le savez n'étant qu'un moyen pour étaler et différer le paiement des investissements.

Bien évidemment, la vigilance demeure d'actualité et s'impose pour veiller à ce que nous ne retrouvions pas cet effet ciseau entre les charges et les produits, et puis, également, pour essayer de maîtriser autant qu'il est possible l'évolution des subventions d'équilibre au budget annexe, parce que cela serait fatal à nos équilibres.

J'en viens aux orientations budgétaires 2012 en soulignant qu'en période d'incertitude et de risque, le Grand Besançon maintient sa vigilance sur la maîtrise de son fonctionnement. Sur les objectifs impératifs, tout d'abord : contenir les charges de fonctionnement courantes et de personnel. C'est bien évidemment encore plus nécessaire dans ce contexte d'augmentation des coûts des carburants, des fluides et des nouvelles mesures sur la TVA. Et puis, il nous faut rester très vigilants sur le respect des pactes de soutenabilité - vous êtes familiarisés à cette expression - des budgets annexes Transports, hors TCSP, et CRR. De ce point de vue, nous sommes dans le cadre, en ce qui concerne le CRR. Nous devons encore poursuivre nos efforts. Je crois que Jean-Claude dira un mot tout à l'heure du budget Transports, hors TCSP. Personne dans cette salle n'est surpris, vous le savez, par ce à quoi nous avons été confrontés en 2011 sur ce budget, par les évolutions du coût de l'énergie et également par des mesures concernant des cotisations sociales. Tout cela n'est pas neutre, mais nous impose de continuer à travailler sur ce budget tout particulièrement. C'est ce qui est rappelé sur l'écran suivant, en indiquant que ce qui est dans nos documents, à l'heure qu'il est, est pris en compte à hauteur de ce qui était prévu en matière de subvention d'équilibre des budgets annexes dans notre PPIF tel que nous l'avons arrêté l'an dernier pour cette année 2012, bien évidemment. Même si on vous indique à cet endroit que s'agissant de la DSP Transports, nous bénéficions d'une baisse de la contribution forfaitaire, mais c'est précisément ce qui nous intéressait dans cette nouvelle DSP. C'était la résultante de la négociation difficile qui avait été conduite, ce qui nous permettait d'envisager une maîtrise de cette subvention d'équilibre sur les marchés affréteurs, avec les effets de l'indexation, comme vous l'avez vu.

Sur les maîtrises des charges de fonctionnement du budget principal, si on dit que cela va au-delà du cadrage fixé, j'ai envie de vous dire d'emblée qu'il faut relativiser cet élément. Nous avons bien évidemment - 4,1 % en nominal, mais cela est rappelé à l'écran : il y a l'effet « enchaînement des années » avec des événements particuliers. Cela concernait le centre de traitement des données informatiques (ou data center) l'année dernière. Vous vous souvenez que c'est intervenu en fin d'année. Et puis, je rends cette année une dépense particulière avec le Tour de France. Donc, des fluctuations doivent nous conduire à relativiser ce - 4 %. Et puis, sur les charges nettes de personnel, par contre, une véritable maîtrise à 0,5 %. Les masses vous sont rappelées.

Suite des orientations budgétaires 2012, sur la poursuite de l'effort d'investissement sur notre territoire et la préparation de l'actualisation du projet d'agglomération. C'est ce que j'indiquais tout à l'heure. Ce sont toutes des choses qu'il nous faut conduire de manière parallèle. Nous considérons, et c'est le sens d'une orientation forte sur ce budget 2012, qu'il est nécessaire dans ce contexte difficile de mettre un accent particulier sur les secteurs économiques.

Sur le cadrage de notre programmation pluriannuelle, il s'agit bien évidemment de le bâtir sur la base de nos capacités financières. Cela renvoie aux graphiques que nous avons eus précédemment. Avec des garanties anti-dérappages. J'ai insisté tout à l'heure sur les pactes de soutenabilité de nos budgets annexes. Vous savez que sur les gros investissements que nous portons, il nous faut être extrêmement attentifs à garder, non seulement le cap, mais le cadre fixé. En matière d'investissement Tramway, vous connaissez ce chiffre de 228 M€, valeur 2008, avec une tolérance de 5 %. C'est la décision politique que nous avons prise. S'il en est besoin, nous devrions en débattre et le décider. Pour l'instant, nous travaillons dans ce cadre de 228 M€, valeur 2008, avec des actualisations annuelles, bien évidemment. Vous le savez, nous sommes dans le cadre, et nettement à l'heure qu'il est. Et puis, le respect des montants des plafonds prévus au PPIF pour la Cité des Arts, avec tout particulièrement notre contribution légèrement inférieure à 27 M€.

Une programmation cohérente avec l'actualisation du projet d'agglomération - je vous le disais dès l'introduction - : nous sommes dans un contexte où nous devons bien évidemment regarder vers l'avenir et voir quelle confirmation ou quelle inflexion d'orientations nous pouvons prendre. Nous le faisons encore une fois en partenariat avec la Ville, pour analyser et définir ensemble ce qui nous est commun, et ensuite, chaque collectivité ou établissement travaillant sur son propre projet, sur sa propre programmation en fonction des compétences des deux institutions. Il faut souligner également que nous sommes, nous, Agglomération, un peu à un carrefour budgétaire dans la mesure où un certain nombre d'opérations portées sur le budget principal arrivent à expiration. Nous avons à travailler sur ces orientations et nous saisissons également cette « fenêtre de tir » pour y glisser ce renforcement, ce coup d'accélérateur à l'investissement économique sur l'année 2012. Et puis, nous nous inscrivons dans la durée pour essayer d'être sur un cap autorisant un niveau d'investissement sur le budget principal à 20 M€ après 2015. Vous savez que, jusque-là, nous serons un peu inférieurs au niveau du budget principal, pas cette année, mais sur les années à venir. Nous sommes sur une période de très fort investissement sur le budget annexe Conservatoire, mais nous allons arriver bientôt au terme ; et puis, bien évidemment, pour quelques années sur le budget annexe Transports avec le tramway.

Sur le programme d'investissement 2012, destiné à soutenir l'activité économique de notre territoire, c'est ce que je viens d'indiquer, nous avons une fenêtre de tir et nous la saisissons. Nous allons l'utiliser pour doper nos investissements dans ce domaine. Et puis, bien évidemment, sur le moyen terme, cela renvoie à la réflexion prospective que je viens d'évoquer, sachant que nous entrons également avec 2012 de plain-pied dans la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial, dont nous allons parler dans quelques instants. Bien évidemment, c'est quelque chose qui maintenant va marquer nos budgets. Sur les investissements du PPIF de mars 2012, rappelons-nous également le cap sur lequel nous nous sommes engagés. Entre 2012 et 2016, notre PPIF prévoira un ensemble d'opérations d'investissement, déjà engagées pour certaines, et le Tram n'est pas la moindre, pour un montant global de 389 M€, soit sur 2012 un montant de 125 M€. En l'état actuel de nos préparations budgétaires, c'est ce que nous prévoyons sur le budget 2012 : 125 M€ d'investissements.

Vous avez ensuite un petit détail - si je puis dire - sur ces 389 M€. Les 278 M€ d'investissements financés par le Versement de Transports, dont :

- 245 M€ pour le Tramway (vous savez que le dossier TCSP est plus global que ça),
- 21 M€ pour la Cité des Arts, dont 12 M€ à la charge du Grand Besançon,
- 90 M€ d'autres investissements, dont 88 M€ sur le budget principal.

Vous avez dans les diapositives qui suivent une image de ces projets d'investissement sur les 125 M€ de 2012, dont les 85 M€ par le VT. Vous avez les proportions. On voit bien évidemment l'énormité sur les investissements de 2010 de la part Tramway, mais tout cela n'étonnera personne. Il faut placer cela dans le cadre global. Nous sommes sur un chiffre de 125 M€. Lorsque l'on parle d'une part importante sur 125 M€, comme on le dit de manière populaire, ce n'est pas « une paille ». Nous avons par ailleurs d'autres opérations TCSP avec les infrastructures ferroviaires Nord, le dépôt de Planoise. Si vous ajoutez ces deux éléments majeurs du volet investissement prévu pour 2012, vous voyez que, de loin, ce sont les éléments essentiels, avec les autres investissements sur les 40 M€, avec 22 M€ sur la Cité des Arts, qui est aussi la part importante dans ce domaine. Vous avez, là aussi avec un schéma ovale mis en évidence, l'effort particulier proposé pour 2012 sur l'économie, l'emploi et l'insertion, puisque nous proposons un engagement à hauteur de 10 M€. Mais vous ne perdez pas de vue que ce n'est pas parce que les sommes deviennent de plus en plus conséquentes dans certains domaines qu'il faut considérer que ce qui est sur infrastructures ferroviaires et routières à 3 M€ est négligeable et que l'habitat, politique de la Ville à 4 M€ le serait également, etc. Nous sommes sur une échelle de valeurs qui est relativement nouvelle compte tenu de cet engagement global dans l'investissement. Encore une fois, nous partons sur un exercice à 125 M€.

Sur les orientations budgétaires, bien évidemment, il ne s'agit pas seulement de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit pas non plus d'avoir des ambitions en matière d'investissement. Il faut bien évidemment aussi assurer la ressource. Donc, sur les orientations budgétaires, en matière de stratégie fiscale, pour financer nos ambitions, dans un contexte d'incertitude et de baisse des dotations d'État, je rappelle la nouvelle stratégie adoptée suite à la réforme de la TP, puisque c'est cela qui nous a conduits aux décisions que nous aurions dû prendre, en nous rappelant qu'avant la réforme de cette taxe professionnelle, nous avons validé une orientation dans notre PPIF d'une stratégie fiscale reposant sur une augmentation du taux de TP de 10 % sur 10 ans. Nous pouvions le faire puisque nous étions sur un taux inférieur à la moyenne nationale. Nous avons donc une marge fiscale.

Bien évidemment, nous avons perdu cette marge et nous travaillons avec le nouveau panier de recettes, avec ce contexte financier incertain, mais la volonté de conserver un niveau d'investissement suffisant pour notre territoire. Ce qui nous a tout simplement obligés à adopter une nouvelle stratégie fiscale, dont certaines composantes ont déjà fait l'objet de décisions par notre Assemblée, puisque les orientations de 2012 comportent un volet de mesures déjà prises adoptées à l'automne dernier en Conseil communautaire :

- la hausse de 5 % du tarif de TASCOP, vous savez que l'on a une possibilité de majorer jusqu'à 20 % par tranche de 5 % qui doit produire une majoration de recettes de 110 000 €,
- la prise en compte de la nouvelle tranche de base minimum de CFE, que nous avons fixée en 2010 à 2 000 €, et qui sera actualisée en 2030 sur 2012. Par la possibilité offerte par la loi de Finances 2011, nous avons inscrit une 2^{ème} tranche à 4 000 € applicable aux entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 100 000 €. Je vous rappelle, pour que nous ne perdions pas la mémoire, que par cette mesure, nous visons aussi la restauration d'un impôt « entreprises » un peu significatif sur particulièrement les professions libérales, mais les entreprises qui paient la taxe professionnelle sur la base recettes, qui par la grâce du Conseil Constitutionnel s'étaient vues totalement dispensées de taxe professionnelle. C'est une manière de réintroduire, et c'est le sens de la volonté du législateur, en nous permettant la création de cette nouvelle tranche, avec un gain fiscal estimé d'1,2 M€.

En complément, puisqu'à l'automne, nous l'avions clairement indiqué, nous devons prendre des décisions concernant les entreprises, puisque le calendrier fiscal nous l'imposait. Nous devons compléter ce dispositif par la création d'un taux intercommunal de taxe sur le foncier bâti à 0,50 %. C'est le sens de l'équilibre fiscal que nous avons évoqué à l'automne. Vous savez que depuis la réforme de taxe professionnelle, la fiscalité mixte par l'effet de la loi est notre lot d'intercommunalité. Cette base semble la plus équitable puisqu'elle est à caractère mixte et touchant, en gros, 2/3 pour les propriétaires de logements d'immeubles d'habitations et 1/3 pour les propriétaires d'immeubles d'entreprises. Le gain fiscal estimé est de l'ordre de 1 M€.

Sur l'utilisation de la majoration spéciale du taux de CFE, c'est-à-dire ce qui reste finalement de la taxe professionnelle qui est sur la base foncière, nous envisageons de proposer l'utilisation de cette majoration spéciale, mais nous devons réunir comme conditions d'être sur un niveau de prélèvement de taxe d'habitation supérieur à la moyenne nationale et un taux de taxe professionnelle inférieur à la moyenne nationale. Or il se pourrait que, par le jeu de l'écrêtement, nous n'ayons pas choisi de taxe d'habitation en 2011 et que nous ne remplissions peut-être pas complètement les conditions. Vous avez donc à l'écran les deux hypothèses. Nous avons un taux à 25,22 % et peut-être que nous pourrions accéder aux 25,69 %, mais ce n'est pas sûr. Le fait d'avoir perdu, à notre insu, une partie de recettes de 2011, nous conduirait à perdre notre faculté à majorer un peu ce taux de 2012 sans que les choses s'amplifient. Si nous pouvions jouer sur les taux, nous serions à 25,46 %, donc nous verrons dans les semaines qui viennent l'évolution qui pourrait être donnée à cette affaire.

Au-delà de 2012, il faudra en 2014-2015 que les élus qui sont à venir demeurent attentifs sur le plan de la fiscalité pour préserver ces capacités du Grand Besançon à investir. Sur les autres hypothèses concernant les recettes du Grand Besançon, nous vous rappelons que le FNGIR est un dispositif gelé avec 1,2 M€. Je ne ferai plus de commentaire, vous le savez. Donc, nous payons pour d'autres, enfin nos contribuables paient pour d'autres.

Sur la redevance des ordures ménagères, c'est un rappel de ce que nous avons voté en décembre. Sur le Versement Transports, nous inscrivons en perspective une recette de 30,3 M€, ce qui veut dire que nous intégrons pour cette année 2012 le fait que, sans doute, nous n'échapperons pas sur notre territoire à un certain refroidissement au niveau de l'économie de ce territoire qui, par les indicateurs que l'on peut collecter ici ou là, semblent mieux résister que d'en d'autres lieux. Nous avons entendu les représentants de la CCI à cette tribune le souligner il y a quelques semaines. Donc, c'est important à entendre. Pour autant, nous préconisons la prudence, alors que notre tableau de marche envisageait sur 2012 une progression de 4 % du Versement Transports. Nous proposons à l'heure qu'il est de retenir 1 % d'évolution. Nous faisons une petite rétrospective sur l'écran suivant sur cette année 2011, où comptablement, nous aurons enregistré 30 M€ de recettes, ce qui était la prévision, par rattachement de 528 000 € perçus sur 2012, mais qui pour partie est rattachable à 2011. Il faudrait analyser les choses plus en détail pour savoir exactement comment les scinder. Ce n'est pas aussi simple que cela. Peut-être que les 528 000 € que l'on rattache à 2011, c'est un peu excessif par rapport à l'exercice 2012.

Voilà, vous savez tout. Comptablement, nous aurons 30 M€ de recettes sur 2011. Sans doute que la réalité aurait dû être un peu inférieure à cette recette. C'est par ce rattachement de 528 000 € que la recette de 2011 est assurée. Je vous l'avais dit déjà dans cette salle antérieurement, en d'autres occasions : nous avons une légère érosion de ces recettes sur la fin de l'année 2011, à suivre, ce que nous faisons avec attention.

Sur les autres hypothèses de recettes du Grand Besançon, essayons d'aller vite : 26,6 M€ de dotations de l'État. J'ai parlé tout à l'heure des évolutions en matière de dotation. Par rapport à nos prévisions antérieures sur cette année, nous aurons au fil des années environ 1,4 M€ de moins de recettes de ces dotations de l'État sur la période 2011-2018. Dans l'état actuel des choses, nous serons à - 4 M€ environ sur l'année 2018. Personnellement, je crains que cela s'aggrave dans les années à venir.

Sur le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, nous inscrivons 1,9 M€ sur 2012. Il semblerait que 2012 soit encore garanti, mais là, il y a une vraie interrogation, une vraie crainte pour l'avenir. Sur les fonds de péréquation, le dispositif va être initié en 2012, mais de manière modeste par rapport aux ambitions fixées à ce fonds. Nous proposons de provisionner une somme à toutes fins utiles sans savoir à l'heure qu'il est si nous pourrions être contributeurs ou bénéficiaires, le dispositif s'appliquant d'ailleurs au groupe territorial de l'Agglomération. Si nous devons être bénéficiaires, c'est le bénéficiaire qui devrait la répartir, mais nous verrons cela ultérieurement aux épisodes suivants.

Sur les autres éléments de ces orientations budgétaires, quelques rapides indications sur les nouveaux projets du Grand Besançon pour indiquer que, sur la période 2012-2016, ils vont représenter un peu plus de 24 M€, soit à peu près 8 M€ sur 2012. Ils concernent essentiellement la stratégie économique et les actions du Plan Climat, tout cela en soulignant qu'après intégration de ces nouvelles actions, le PPIF 2012-2016 intègre 57 M€ au niveau du développement économique et 10 M€ au titre des fiches actions du Plan Climat, hors TCSP.

Sur les écrans suivants, je vais passer rapidement, car je crains que ce ne soit pas très lisible depuis la salle. Sur la stratégie économique, je voulais donner quelques indications sur les dotations du Grand Besançon au SMAIBO avec près de 4,5 M€, une avance sur financement sur les ZAC Auxon à 2,2 M€ pour booster cette opération et une série d'autres opérations que je passe. Je passe à l'écran suivant avec le programme d'actions du Plan Climat et la rénovation thermique du Parc de logements du territoire avec 300 000 € qui seront inscrits en 2012, soit 5,2 M€ sur la période 2012-2016. Cela rappelle le sens du propos que je tenais précédemment. Vous avez quelques autres opérations sur l'environnement-cadre de vie et autres compétences.

Sur le résultat en quelque sorte de ces orientations budgétaires, si l'on s'inscrit en rétrospective/prospective, nous reprenons des graphiques que vous connaissez bien, mais sur la partie à venir, maintenant, avec des mouvements forts qui, comme sur les graphiques précédents, résultaient de la constitution de provisions sur la libération. Ce qui importe de regarder, encore une fois, c'est l'évolution des courbes les unes par rapport aux autres. Nous préservons nos marges, nos épargnes, avec la situation particulière de 2015, mais qui est presque anecdotique sur un remboursement anticipé d'emprunt lié à des versements de subvention. Une décision de gestion peut très bien conduire à lisser ce remboursement et à ne pas avoir ce creux aussi marqué.

Tout cela conduit à pouvoir afficher cette perspective de l'endettement du Grand Besançon avec - vous le voyez - une stabilisation et un pic légèrement supérieur à 200 M€, pour rapidement revenir en dessous, et une durée de désendettement qui culminerait à 10,5 années pour revenir à 8,2 assez rapidement. Ces résultats de prospective financière sont rassurants et montrent que nous maîtrisons le dispositif de manière prévisionnelle, et ceci grâce à des décisions fiscales indispensables, responsables pour garder le cap, et puis grâce au cadrage du fonctionnement, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

On s'approche des conclusions. Je voudrais souligner quelques aspects très importants, puisque si on va sur les résultats des prospectives financières dans leur globalité, je souhaiterais souligner qu'au bout de cette période 2012-2016, si nous faisons le cumul de cette première période de vie du Grand Besançon, sur la période 2001-2016, le Grand Besançon aura investi 626 M€. Fin 2016, au regard de la prévision de l'endettement que l'on vient de voir, sur ces 626 M€, 441 M€ seront d'ores et déjà définitivement financés, c'est-à-dire que plus de 70 % des investissements auront été payés définitivement, soit une moyenne, sur la période 2001-2016, de 27,6 M€ par an que l'on aura définitivement payés. Et l'encours de la dette s'élèvera fin 2016 à seulement 185 M€.

J'insiste beaucoup là-dessus parce que c'est l'image, la traduction d'une excellente maîtrise du financement de nos investissements. Et tout cela n'est finalement qu'au service de la politique générale du Grand Besançon que l'on peut imaginer rapidement avec quelques images des services aux habitants de notre territoire. Vous avez là de quoi vous balader : on a le transport, on aurait pu mettre les déchets, l'enseignement musical. Et c'est bien évidemment également au service des équipements structurants - vous en avez quelques exemples sous les yeux - et c'est grâce à l'effort de tous et avec une situation saine que nous pouvons le faire.

On peut passer en alternance les deux derniers écrans parce qu'ils imagent bien ce que nous faisons, ce que nous avons fait, et ce que nous avons l'intention de faire. En quelques chiffres de rétrospective et de prospective, les éléments caractéristiques de notre gestion, de notre stratégie, apparaissent à travers le développement de services de qualité (c'est vrai sur les transports, dans l'enseignement musical, les déchets et dans d'autres domaines) et également à travers des équipements de notre territoire (on en a quelques exemples à l'écran). Tout cela sans concurrence ni contradiction entre ces deux axes totalement complémentaires, services et équipements. Cela n'est possible que grâce à une parfaite maîtrise de nos budgets pour préserver toujours notre marge nette, notre autofinancement. Je le disais précédemment, c'est le seul véritable financement définitif de nos investissements avec les subventions.

Voilà donc nos orientations, notre stratégie confirmée au fil des ans, stratégie appuyée et soutenue par une pédagogie simple : dire ce que l'on fait, faire ce que l'on dit. Tout ceci est en effet attesté par le contenu de nos rapports budgétaires successifs. Ce sont ces orientations que nous vous proposons de maintenir avec une rigueur constante de gestion pour maîtriser notre fonctionnement, qui vont nous conduire à notre rythme à rechercher toujours la meilleure organisation avec, c'est évident, des évolutions en matière de mutualisation. Cette rigueur est associée à une ambition très forte pour les habitants et pour notre territoire, pour l'équiper mieux sans cesse. C'est ainsi que le Grand Besançon avance, progresse et s'inscrit dans l'avenir. C'est ainsi que nous avons d'abord su doter notre territoire des équipements dont on parlait depuis des décennies. Le contournement ouest-est est quasiment fait, il nous reste un barreau. Mais Les Mercureaux, Les Montboucons, si on revient au début du District, quand on fait les 10 ans, on s'en rappelle; le plus gros coût est fait. On a parlé du Conservatoire pendant des décennies, c'est presque fait, dans un an, nous serons dans les lieux. On a parlé de la caserne des pompiers pendant des décennies sur notre territoire ; eh bien, avec le SDIS, nous en avons trois : à Saône, Thise-Chalezeule et Vaire-Brûlard. Plus l'arrivée de la LGV et les deux gares et les zones économiques qui se remplissent, plus de l'immobilier d'entreprises et TEMIS Innovation, plus une politique de déchets innovante, plus des transports en commun en pleine mutation, auxquels s'ajoutent les investissements des communes, du Département, de la Région, voire avec l'État et avec l'Europe. Le Grand Besançon avance et va poursuivre sa marche à son niveau, mais aussi au-delà avec d'autres pour répondre à de nouvelles préoccupations, de plus vaste envergure encore.

Le Centre Franche-Comté : le Grand Besançon et le Grand Dijon, voilà des rendez-vous déjà présents. Sans jamais nous départir de notre dynamique propre, de notre volonté, avec d'autres également, au nord de l'Agglomération (nous y étions hier soir), peut-être à l'ouest, tout cela nous anime. C'est tout cela que nous portons et qu'expriment nos orientations budgétaires, certes dans un contexte difficile. Mais nous écartons à la fois la résignation et les illusions pour porter loin, ensemble, avec rigueur et avec détermination, toute notre ambition pour le Grand Besançon et ses habitants.

C'est là l'invitation que nous vous adressons, à vous les élus, à nous les élus, ainsi qu'à nos services associés toujours à notre belle aventure collective. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gaby. Merci à toi. Merci aussi à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, parce que je crois qu'avec l'ensemble des membres de la Commission des Finances et du Personnel, vous faites vraiment un excellent travail. Pour un président comme moi, c'est sécurisant, il faut le dire, de pouvoir compter sur Gaby, sur Marie-Odile, qui tous les deux ont une vigilance de tous les instants, de pouvoir aussi compter sur les services de l'Agglomération autour du Directeur Général qui nous donnent des éléments tout à fait précis. Je crois que vous l'avez vu, il n'y a rien à ajouter à ce que tu as dit et magnifiquement dit. Nous avons des projets ambitieux, je crois que tu l'as rappelé. On voit bien le chemin parcouru depuis 10 ans.

Vous étiez encore hier soir, je crois, en réunion pour parler du futur Syndicat mixte. Tu as eu raison de rappeler notre vigilance parce qu'effectivement nous savons que les périodes qui vont venir seront des périodes difficiles. Mais ces périodes difficiles - et l'État nous en fait la demande - ne doivent pas être des périodes où l'on ne fait rien parce que je crois que l'on ajouterait encore de la crise et des difficultés aux difficultés. Il faut que nous soyons vigilants, mais il faut que nous continuions aussi à avancer. Quand tu rappelles que 485 M€ auront été investis, c'est de l'argent qui en grande partie est revenu ici dans l'économie locale, avec un taux d'endettement qui restera encore un taux extrêmement bas. Vous l'avez vu, il ne restera qu'environ 80 M€ d'endettement.

Donc, tout cela, c'est bien. Nous continuerons à être rigoureux. Il faut effectivement être rigoureux. Il faut être ambitieux. Je crois que nous sommes dans la bonne direction. Nous allons, bien sûr, être très attentifs à tout ce qui va nous être proposé.

Vous savez que l'on peut mesurer quelles seraient nos difficultés. Quand Gabriel BAULIEU vous dit que nous avons perdu 800 000 €, alors que ces sommes avaient été notifiées par l'État et qu'ensuite, on n'a pas encore bien compris ce qu'il s'était passé, enfin on essaie de comprendre. Tout ce que l'on sait surtout c'est que l'on perd 800 000 € et que l'on va les perdre *ad vitam aeternam*. On ne les récupérera jamais. Je crois que l'État s'en est rendu compte puisqu'il y a dû y avoir, certainement une nuit, un petit bout de loi qui est passé entre 2 et 3 heures du matin qui fait que désormais, on ne peut plus même faire de recours, c'est totalement figé dans la loi. Mais malgré cela, nous allons continuer à vivre et à pouvoir présenter ces budgets. Ce qui ne serait certainement pas le cas si nous étions dans des situations difficiles.

Pour l'instant, je ne veux pas en rajouter parce que tout cela a été très bien dit. Merci encore merci aux services et aux membres de la Commission, au Président, aux deux Présidents délégués et Vice-Présidents de la Commission. Je vous passe la parole pour répondre à vos questions.

M. ROY.- Puisque Gabriel a dit que j'allais intervenir sur le budget annexe transports, vous savez que comme vous, dans toutes les commissions, dans toutes les compétences, nous avons préparé ces orientations budgétaires par des rencontres au mois de novembre, par un Bureau au mois de décembre. Ensuite, nous avons composé pour aboutir à un chiffre qui était pour le BP 2012, pour la DSP, à 21,8 M€. Aujourd'hui, dans le tableau de la page 44, vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais le chiffre est de 21,1 M€. Cette différence s'explique. Depuis la négociation longue et âpre de la DSP et des marchés d'affrètement, nous avons obtenu un niveau de contribution financière forfaitaire jamais atteint par la Collectivité depuis sa naissance. On a économisé 900 000 € en 2012 par rapport à 2011 (page 45). Cela nous place bien dans l'objectif, visé par le pacte de soutenabilité, d'un passage de la subvention d'équilibre en 2014 entre 10 et 11 M€.

Donc, notre compétence respecte bien cet engagement. Nous travaillons toujours à périmètre constant, reposant sur un réseau solidaire, urbain et périurbain. Nous n'avons donc pris aucune liberté par rapport à cela. La demande de crédit au budget 2012 de 21,8 M€ est imputable à l'effet de la seule actualisation. Je vous le rappelle, l'indice carburant pour l'année 2011 a augmenté de plus de 28 %.

Mais cette proposition de forte baisse de la DSP amène plusieurs remarques. La DSP est un contrat qui s'impose aux deux signataires : à l'Agglomération et à notre délégataire. Elle a un effet mécanique et son actualisation est règlementaire. S'il fallait économiser 700 K€, cela pourrait se traduire sur l'ensemble du contrat qui devrait être révisé. Il devrait être revu et nous serions obligés de revoir le niveau de services offerts, la production kilométrique ainsi que les recettes forfaitaires en découlant. Le budget n'étant voté qu'en mars, nous serions obligés de faire cet effort après les négociations, sur la moitié de l'année qu'il nous resterait. Je souhaite et nous souhaitons - avec Yves qui est absent et Jean-Jacques qui est excusé aussi - vous faire partager ces questionnements parce que ce fonctionnement est productif en services à la population.

Nous avons bien conscience, et Gabriel l'a longuement exposé, que l'exercice budgétaire 2012 est un exercice difficile. Mais cette orientation, si elle était maintenue, pénaliserait vraisemblablement nos populations qui ont besoin de se déplacer en transport public, avec un réseau efficient, au lieu de se reporter vers la voiture qui coûte de plus en plus cher, et qui affecterait alors des personnes fragiles dont le pouvoir d'achat est en berne.

Ce débat est nécessaire et il se situe aujourd'hui sur la prise en compte, ou non, de l'actualisation des coûts et de ses conséquences en termes de services offerts à nos concitoyens et sur la cohérence aussi de nos choix en matière de PDU, de SCoT et de Plan Climat Énergie Territorial, tel que l'on va le voir tout à l'heure. Mais je place mes espoirs dans une rencontre que nous aurons la semaine prochaine, qui nous permettra d'échanger, d'affiner nos points de vue et, j'espère, de trouver une solution.

M. LE PRÉSIDENT.- Ensuite, qui prend la parole ? Jean ROSSELOT ?

M. ROSSELOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais juste dire un mot. Je ne veux pas déclamer, défaire le bel enthousiasme rhétorique final de Gabriel BAULIEU. Mais je voudrais simplement faire remarquer que tous ces grands équipements - dont on se réjouit pleinement qu'ils aient été réalisés - ont été des produits de convergence des politiques publiques, des actions, aussi bien de celles du Gouvernement que des Collectivités territoriales, comme le Département ou la Région. Si on prend un des plus emblématiques projets, comme la voie des Mercureaux, il s'agissait de la maîtrise d'ouvrage du Gouvernement. Mais c'est votre rôle - et vous l'avez fait - d'assurer et de garantir ces convergences et cela doit continuer.

Puisque nous sommes en situation budgétaire, tous ceux qui réfléchissent à ces questions ont prévu, ont prédit pour la décennie dans laquelle nous sommes entrés, des difficultés pour mobiliser des fonds et donc des difficultés d'emprunts. Peut-être aurait-il fallu, ou faudrait-il dès maintenant, élargir vos échelles de réalisation d'équipement. Ce que je veux dire par là, c'est que quand on voit l'Alsace qui, après cette grande réunion en Congrès des trois assemblées du 1^{er} décembre (Conseil Général du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et Conseil Régional), ont décidé de fusionner pour créer une nouvelle collectivité à deux pas de chez nous, pour être plus compétitifs, pour mutualiser beaucoup plus et beaucoup mieux et avoir une taille critique beaucoup plus forte en Europe. Quand on voit qu'un peu par dépit Belfort-Montbéliard et Mulhouse vont créer un axe très fort, (sous quelle forme je n'en sais trop rien), je suis un peu déçu que n'apparaisse le pôle avec Dijon que dans une parenthèse du document, alors que l'on sait que c'est un outil qui permet, ou par lequel, ou au travers duquel, on pourra répondre aux très grands défis d'avenir de nos populations. La recherche et l'innovation, c'est transféré à l'industrie, les déplacements au tourisme. Et c'est un outil qui permet simplement d'associer, de fédérer des communautés d'agglomération autour d'un grand projet des trois E (Éducatif, Écologique et Économique).

Je ne dis pas que vous ne préparez pas cela, je ne dis pas que vous ne travaillez pas. Vous êtes quand même 29 plus vous, heureusement. Mais je ne trouve pas cette ouverture, en tout cas pas suffisamment manifestée dans ce document pour relever les défis d'avenir. Il faut anticiper, voir plus loin parce que c'est notre époque qui le veut. Et nous sommes à l'époque européenne, à l'heure des grands défis aussi bien financiers qu'économiques.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour une fois, je suis d'accord avec Jean ROSSELOT sur l'analyse, pas sur les conclusions. C'est qu'effectivement, nous sommes en train de travailler depuis déjà quelques années. Et je pense que dans le courant de l'année, nous arriverons sur les sujets, Jean, que tu viens d'évoquer, mais qui d'ailleurs, si tu ouvres *Le Point* de cette semaine, tu verras qu'ils sont déjà cités. Peut-être as-tu déjà lu *Le Point* de cette semaine, spécial Grand Besançon, sur les problèmes des déplacements, du tourisme, de la prospection économique internationale, de l'université, de la santé, de la culture aussi. C'est un travail qui est engagé et qui avance avec Dijon d'une part, et à une échelle entre nos deux capitales puisque le Maire de Dijon, Président de l'Agglomération, et moi-même, sommes d'accord que si nous ne travaillons pas ensemble, les deux, je dis bien les deux, ces éléments risqueraient effectivement de disparaître.

Et nous avons aussi le même travail, vous le savez, avec les villes que j'ai citées. Et là, les choses avancent, je pense même qu'avant l'été nous pourrions proposer un certain nombre d'initiatives concrètes, avec des décisions à prendre au niveau de notre Assemblée. J'en ai encore parlé avec le futur nouveau maire de Vesoul, Alain CHRÉTIEN, avec Jacques PÉLISSARD, Patrick GENRE, Claude CHALON et Jean-Claude WAMBST.

Oui, je suis d'accord. Il faut effectivement que nous avançons. D'ailleurs, ce qui est en train de se créer autour du Syndicat mixte, autour de la gare d'Auxon, avec la Haute-Saône et la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche, va aussi dans cette direction. J'espère qu'avec les communes du secteur, avec les Départements du Doubs, de la Haute-Saône, avec la Région, nous allons pouvoir enfin avancer dans la constitution de ce Syndicat mixte qui est autre chose que la ZAC, qui va beaucoup plus loin que la ZAC.

Donc, sur le fond, je n'ai pas vraiment de remarques à faire là-dessus. Le constat est juste. Mais je crois que c'est ce que nous faisons. Nous aurions peut-être pu insister plus là-dessus, mais en tout cas, dans les faits, nous le faisons.

Philippe GONON, je vous en prie.

M. GONON.- Merci. Je comprends parfaitement votre longue introduction, Gabriel BAULIEU, sur l'évolution des recettes de la CAGB, sur le désengagement de l'État, sur le moindre rendement des impôts locaux, etc. Et si je partage avec vous ce constat factuel et chiffré sur plusieurs points, je n'en tire pas la même conclusion.

Vous adaptez, vous, toujours les recettes à l'évolution des dépenses. Je pense qu'il faut réviser cette philosophie et adapter les dépenses aux recettes. Dans cette perspective, je vous proposerai des arbitrages entre dépenses et de définir trois priorités absolues, face à des projets que l'on peut différer, ou que l'on peut réduire.

Première priorité : l'emploi. Sur ce plan, votre action ne peut être qu'encouragée, confortée, amplifiée, car elle est une nécessité absolue. Dans la période de stagnation économique que nous connaissons, de destruction ou de délocalisation d'emplois privés, comme chez Augé, ou publics, comme la Chambre Régionale des Comptes, nous devons tous agir, effectivement, dans ce sens-là. Et je vous proposerai même quelques pistes de réflexion supplémentaires, par exemple un développement par filières, dotées de moyens importants sur le long terme. L'exemple de ce qui vient de se passer dans le nord du département avec l'implantation de Tag Heuer, ou juste de l'autre côté de la frontière, de Swatch, me fait réfléchir sur une phrase qui a été ici prononcée. On nous a expliqué l'année dernière qu'il n'était plus possible de bénéficier d'implantation de centaines de postes. Le Pays de Montbéliard, ou la zone nord du département, viennent de nous démontrer le contraire. Cela suppose une réflexion, je pense, aussi dans ce sens-là.

Pouvons-nous lancer également une zone de production proche de la gare d'Auxon ? Pouvons-nous militer pour une agence unique d'accueil et de création d'entreprise ? Pouvons-nous inventer un autre système d'aide à la création d'entreprise nouvelle ? Ce sont autant de pistes que j'aurais souhaité partager avec vous.

Deuxième priorité : le logement, la construction de logements et la réduction de la facture énergétique. Je suis très ravi de constater que dans le Plan Habitat, comme dans le Plan Climat ou dans le Plan d'Investissement, les fiches et les budgets consacrés à la rénovation thermique du patrimoine des grands Bisontins sont légion. Simplement, je suggère que des crédits plus conséquents soient réservés à la construction neuve pour pallier aux mesures nationales restrictives qui ont été prises à l'automne. Je demanderai spécialement qu'une attention soit portée aux « 408 », ce quartier de Besançon qui cumule les handicaps et qui nécessite à mes yeux une intervention urbanistique forte également.

Troisième et dernière priorité : l'enseignement supérieur, la recherche et la formation. Vous connaissez mon inquiétude sur le devenir de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, virée des Idex, ramassant quelques miettes dans les équipex et dans les labex 2, partagés d'ailleurs avec d'autres labos en France. Que va devenir notre outil de formation ? Je pense qu'il faut réagir fortement et dire la place que nous voulons accorder à cette Université. Il faut réfléchir à un meilleur transfert de la recherche vers le monde économique. Je souhaiterais par exemple que l'on fasse un audit approfondi du fonctionnement et de l'efficacité de l'Institut Pierre Vernier et de réfléchir également à la mise en place des futures SAT qui seraient une addition des services de transfert de technologie de l'Université qui n'ont pas jusqu'à présent démontré une grande efficacité. Je pense également qu'il faut pousser à la mise en place de filières d'enseignement qui correspondraient aux filières d'emploi que nous pourrions définir.

Voilà les trois priorités que j'avais envie de partager avec vous. Vous me direz, Monsieur le Président : « *vous en demandez toujours plus* ». Et je vais vous répondre : « *Oui, car ces trois priorités sont la condition de l'avenir de notre territoire* ». Il faut donc trouver des économies, faire des économies ailleurs.

J'ai repris déjà une fois, et je vais reprendre ce soir encore, les termes de Monsieur Didier MIGAUD, Président de la Cour des Comptes, qui a dit cette chose récemment : « *L'équilibre des comptes des collectivités locales n'est atteint qu'au prix d'un ajustement permanent de leurs recettes au niveau de leurs dépenses, et donc par un alourdissement de la fiscalité locale* ». Et il en conclut « *une réelle maîtrise de la dépense locale passe par une gestion plus rigoureuse des effectifs de la fonction publique territoriale* ». Didier MIGAUD va loin. Je voulais savoir si vous le suivrez dans cette voie ?

Je vous proposerai également surtout d'adopter une autre gouvernance fiscale et financière.

Une autre gouvernance fiscale tout d'abord, parce que, pour l'instant, la seule solution que vous avez retenue, c'est toujours, toujours plus d'impôts. C'est ce que vous appelez une « *politique fiscale responsable* ». Sur les entreprises, heureusement, nous sommes au taquet du Versement Transports et la contribution des entreprises est encadrée nationalement. Je comprends que vous attendiez avec beaucoup d'impatience la révision des bases locatives appliquées aux seules entreprises. Par contre, pour les particuliers, j'ai trouvé que « la note était salée » cette année. J'ai ici une taxe d'habitation 2010-2011 sur la Ville de Besançon. Le taux d'imposition du Conseil Général était en 2010 de 8,58 %. En 2011, il est passé, après transfert à la CAGB, à 9,47 %, soit 10 % d'augmentation sur certains chiffres. En valeur absolue incontestable, Monsieur BAULIEU, la part du Conseil Général était de 361 € en 2010. Elle est, après transfert en 2011, de 419 €, soit une augmentation de 16 %. Je n'appelle pas cela être responsable. J'appelle cela être « fiscalivore ».

Je vous propose également une autre gouvernance financière. Je prendrai l'exemple des transports en commun. J'ai appris cette semaine par la presse le détail du plan de financement du TCSP. Je découvre des chiffres qui sont en complet décalage avec ceux que nous avons approuvés lors d'une délibération, je crois du 30 juin 2010, sur la partie « emprunt ». En juin 2010, l'emprunt dans le Plan de financement s'élevait à 98 M€, actualisé à 114 M€. En février 2012, on parle de 145 à 160 M€ d'emprunt. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi on est passé de 114 à 145 ou 160 M€ ? Et puis, si je calcule bien, 31 M€ de subventions de l'État, 20 M€ de subventions de Besançon, 60 M€ de cagnotte VT, 20 M€ de travaux portés par la Ville de Besançon, 1,2 M€ dans le Syndicat Lumière pour le déploiement des réseaux. J'arrive à 132 M€ avant emprunts. Et si je rajoute 145 M€, j'arrive à 277 M€ de budget total (hypothèse basse). Et si j'ajoute 160 M€ d'emprunts, j'arrive à 292 M€ (hypothèse haute). Comment arrive-t-on à ces chiffres ? Pourriez-vous nous expliquer cette dérive ?

En conclusion, trois priorités absolues que j'ai essayé de vous expliquer, le souhait d'une autre gouvernance fiscale et financière, voilà nos orientations budgétaires 2012.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Vous êtes fidèle, mon cher Philippe GONON, à votre personnage d'être toujours grand donneur de leçons : « *Voilà, je propose trois choses...* ». C'est tout à fait acceptable. Mais il y a une chose qui n'est plus acceptable et que je n'accepte plus, c'est la désinformation permanente et le mensonge permanent sur le Tramway. Je ne l'accepte plus ! Je lis des choses dans la presse qui ne sont pas justes. Et vous utilisez cela pour faire des arguments. Tous les chiffres - et Gabriel vous en a donné l'explication - sont justes. Je le dis : il n'y a pas de choses cachées. Un article est passé dans la presse. Il y a une erreur, parce qu'il a mal compris; il n'est pas de mauvaise foi, mais il y a eu une erreur sur les chiffres. On dit qu'une banque (dont je ne citerai pas le nom) doit prêter 160 M€ alors qu'en fait, cette banque doit prêter aux alentours 60 M€. La Caisse des Dépôts et Consignations a d'ailleurs déjà donné son accord et c'est en cours de signature, pour 93,7 M€ plus 3 M€ certainement concernant le dépôt. Donc, les chiffres sont justes. Mais à partir de cela, des gens me disent : « *Le maire nous a raconté des choses ; parce que quand il dit qu'il manque le tiers des financements, et qu'il emprunte, donc il manque 160 M€ et cela fait 480 M€. Le maire ment.* » Trois personnes de bonne foi m'ont dit : « *Qu'est-ce que tu racontes ?* » Les gens sont émus par rapport à cela. Ce que nous avons dit, ce que je répète une nouvelle fois - parce que c'est très désagréable que l'on dise des choses fausses, parce que l'on déstabilise même l'institution, l'image même de notre agglomération - c'est que le projet de ce Tram coûterait, non pas 292 M€ comme vous le dites, mais 228 M€ (plus ou moins 5 %) valeur 2008. Vous avez dit d'ailleurs que cela n'avait jamais été dit en valeur 2008, je vous ai montré que c'était vrai. Nous avons donné les valeurs 2015, lorsqu'il sera terminé. Gabriel vous rappellera les chiffres. Nous en resterons là ! Il n'y a pas de cadavre dans les placards. Et je crois que si certains continuent à dire des choses comme celle-là, preuves à l'appui, je n'exclus pas de poursuivre pour diffamation parce que c'est très grave de pouvoir faire peser toujours la suspicion sur les chiffres que nous donnons. Gabriel BAULIEU n'est pas un menteur ! Jean-Louis FOUSSERET n'est pas un menteur ! Les chiffres que nous avons donnés, qui sont vérifiés quasiment chaque mois par le Bureau dans lequel toutes les tendances politiques de cette Assemblée sont représentées, montrent qu'actuellement, non seulement nous sommes dans l'enveloppe, mais nous sommes plusieurs dizaines de millions en dessous (quand je dis « plusieurs », cela ne veut pas dire 50, mais plus d'une dizaine de millions en dessous). Donc, nous respectons parfaitement notre cahier des charges à une période où aujourd'hui 95 % des marchés sont attribués, où les coûts sont définitifs. Il ne reste que deux marchés à attribuer. Donc, dire, faire dire, et faire écrire, que nous dérapons est un mensonge que je ne supporte plus ! C'est pire qu'un gros dérapage parce que c'est de la manipulation mentale.

Si vous avez des explications à demander, venez me voir, je vous les donnerai. Nous avons au centime près l'ensemble des marchés. Tout cela est contrôlé au centime près. En réunion de Bureau - l'ensemble des membres du Bureau ici peut en témoigner -, à chaque Bureau, ou un Bureau sur deux, nous contrôlons l'état d'avancement de cela et nous contrôlons qu'il n'y a pas de dérapage. Aujourd'hui, il n'y a pas de dérapage, pas plus qu'il n'y a de dérapage à la Cité des Arts, et quand je vois les titres : « *déjà un gouffre financier* », je suis quand même assez surpris. Parce que non seulement il n'y a pas de gouffre financier, mais là encore, nous sommes en dessous des coûts. On dit qu'il a des fuites dans le toit. Oui, le toit n'est pas fini, alors il y a des fuites. On dit après que ce n'est pas conforme aux normes européennes. Bien sûr que si !

Je crois que maintenant, entre autres par la presse et par Internet, cela permet d'envoyer des informations fausses, de créer des malaises, à tel point que je vais proposer au prochain Conseil Municipal, une demande en référé pour pouvoir obtenir l'identification de personnes qui diffusent sur Internet de fausses informations. Parce que c'est très grave ! Il y a eu une affirmation qui vous concerne moins ici, concernant l'accident de La Grette où quelqu'un, en utilisant le pseudonyme d'un employé de la Mairie, a attaqué la Mairie et a rendu cet employé très malade et l'ensemble du service en grande difficulté. Je ne parle pas des commentaires sur les élus ou sur l'adjointe, ici présents.

Donc maintenant, je trouve que cela suffit. Si vous avez des informations, c'est votre rôle de demander cela. Je vous le dis sur mon honneur, mais je n'ai pas besoin de le dire et vous devez me croire : nous sommes actuellement dans les marchés prévus. Nous sommes même en dessous ! Alors, arrêtez, avec des calculs tarabiscotés, de faire croire à la population de cette ville que le Tram va coûter 292 M€. Il va coûter 228 M€, plus ou moins 5 %. Actuellement, nous sommes dans les délais tels que si cela continue comme cela, nous n'aurons même pas besoin de prendre les 5 %. Mais ces 228 M€, valeur 2008, on vous dira qu'aujourd'hui, cela doit être 241 M€, je crois, et valeur 2015, ce sera 256 M€.

M. BAULIEU.- Si on ajoute les quelques compléments, les quelques ponts, cela fait 261 M€ et des « brouettes ». Voilà.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà. Donc ça, ce sont des valeurs déterminées. Ça, nous l'avons toujours dit. Que l'on ne vienne pas nous dire que le Tram coûte trois fois plus cher. Parce que moi, quand j'ai des amis responsables de grandes collectivités qui me disent : « *Dis donc, autour de moi, on me demande ce que tu fais avec le Tram... Tu racontes des bêtises. Qu'est-ce que c'est ?* ». Un autre ami hier soir, et pas du tout du même milieu, me dit : « *Pour le Tram, vous avez complètement dérapés. Il vous manque 160 M€, il vous manque le tiers, donc 160 M€ multipliés par 3, ça fait 480 M€* ».

Alors, il y a des erreurs de transcription, c'est possible. Mais croyez-nous ! On vous a déjà montré où on en était, poste par poste. C'est comme celui qui disait - je ne citerai pas son nom - que l'on n'a pas respecté la DUP. On a dû expliquer quasiment à trois ou quatre reprises que ce n'était pas le même assemblage, et que pourtant on était dans les clous, même en-dessous. Aujourd'hui, les dépenses que nous avons, en valeur 2012, sont moins chères que les valeurs 2008 si elles étaient actualisées. C'est quand même un beau succès. C'est quand même une belle performance. Au moins qu'on salue cette performance et la qualité de nos services et de nos Bureaux. Arrêtez, s'il vous plaît, de dire des choses - je ne dis pas que vous êtes de mauvaise foi, mais vous avez de mauvaises informations -, et de diffuser des informations qui sont fausses !

En plus, sachez que chaque fois que vous intervenez contre la Collectivité, maintenant il y a des systèmes de surveillance d'informations où vous mettez le nom, cela s'appelle des alertes. J'ai une alerte. Je n'ai pas mis GONON en alerte, mais j'aurais pu le mettre. Vous pourriez mettre FOUSSERET. Chaque fois que vous intervenez sur le sujet, vous le retrouvez sur votre ordinateur. Et donc, toutes ces attaques permanentes, même si elles sont fausses, je dis bien « *même si elles sont fausses* », cela se retrouve dans les listings de tous les grands décideurs de ce pays et de tous les grands décideurs européens. Donc, c'est très dangereux ! Il faut faire très attention à ce que l'on dit. Parce que quand l'on dit des choses, si vous mettez par exemple « FOUSSERET », chaque fois que le mot « FOUSSERET » va passer dans la presse nationale ou internationale, ce que j'ai dit va ressortir.

Je ne pense pas que Monsieur GONON ait envie de pénaliser la collectivité. Mais il faut être responsable de ce que l'on dit, tout de même ! On ne peut pas continuer comme cela à dire n'importe quoi, sous prétexte que l'on se cache derrière des surnoms sur Internet ou dans la presse. En disant cela, je n'attaque pas les journalistes. Je le dis bien parce qu'eux, c'est leur travail de dire cela, et il y a des gens qui vont leur dire des « conneries ». Cela dit, normalement, le journaliste vérifie ses sources, quand même. C'est tout ce que je voulais dire.

Par contre, sur les zones de production, Monsieur GONON, on est en train de réfléchir dans le cadre du Syndicat mixte dans la zone, plus de côté de Geneuille et de Devecey. Quant au guichet unique, vous savez, on fonctionne déjà comme cela, puisque les réunions qui ont lieu actuellement se font avec le Conseil Général du Doubs, le Conseil Général de la Haute-Saône, la Région de Franche-Comté et la CAGB. Mais pour le reste, je vais devenir assez à cran là-dessus parce que je trouve que toutes ces choses qui sont fausses pénalisent notre institution. C'est comme si on disait des choses fausses sur vous. Quand vous allez bâtir une maison, si on dit en permanence - je ne vais pas citer votre nom - « PG ne fait pas ça, PG ne paye pas ça, PG a des recours par-ci », quand vous allez demander un crédit à votre banquier, on va vous dire : « Qu'est-ce que c'est que tous ces trucs-là ? » Vous allez devoir dire que c'est des « conneries ». Donc, ça commence par bien faire ! Voilà ! Clairement, ça commence par bien faire !

Monsieur BAULIEU va vous répondre.

M. BAULIEU.- Simplement, sur les aspects les plus intéressants, sur les réflexions sur la politique, le Président a dit quelques mots et je ne vais pas en rajouter, on ne va pas faire une heure de technique. Mais sur les deux points abordés en matière de fiscalité et en matière de tramway, ce qui est étonnant, et ce qui n'est tout simplement pas normal, c'est que vous avez tous les éléments dans les rapports. S'agissant du financement du tramway, vous avez tout cela dans les rapports. Et s'agissant de l'évolution par actualisation de la valeur de l'opération, vous l'avez dans les autorisations de programme votées annuellement. Nous reviendrons d'ailleurs prochainement sur les autorisations de programme actualisées pour 2012.

Donc, la mécanique est simple. Vous avez rappelé que valeur 2008, il y avait 228 M€, qu'en gros, lorsque l'on avait retiré les subventions qui ne sont pas actualisées, nous ne recevrons que ce qui nous est notifié, on recevra les sommes que l'on nous a indiquées, non actualisées. Lorsque l'on a également provisionné du VT, on l'a provisionné à hauteur de ce que nous avons escompté. Donc c'est une somme qui n'évoluera pas. Nous avons en gros un 50/50. Je suis d'accord sur l'approche que vous avez faite : 114 M€ empruntés. On vient de vous dire, de vous rappeler que par l'actualisation des coûts, on est passé de 228 à 241-242 M€ et que nous serons entre 255 et 261 M€. La différence, bien évidemment, fera l'objet d'un recours à l'emprunt. Le recours à l'emprunt ne sera donc pas de 114 M€, mais de cette différence entre 114 M€ et les 256-261 M€ (valeur 2015 pour la fin des travaux). Les débuts ont été payés sur une valeur guère plus que 2008.

Je suis un peu gêné d'être obligé de vous rappeler cela tellement c'est élémentaire. C'est tout simplement cela qu'il se passe. J'ai envie de dire que par les temps qui courent, le plan de financement est bien maîtrisé puisque nous avons notre autofinancement, car nous avons provisionné depuis 2006, et de manière plus importante depuis 2009. Nous avons donc les notifications de subventions. Nous espérons qu'elles arriveront en temps et en heure. Ça, ça peut être un delta aussi qui nécessitera d'aller chercher de la trésorerie. Le Président vient d'ajouter que nous avons un accord de la CDC pour près de 100 M€. Les questions de financement que l'on peut se poser aujourd'hui, nous nous les posons parce que l'on s'inscrit dans la perspective et on est plutôt des gens prévoyants. Nous en aurons besoin au plus tôt au 2^{ème} semestre 2013. Faites les additions. Voilà la réalité des choses.

Il faut compléter : que par les temps qui courent, il faille travailler, c'est évident, qu'il n'y ait pas d'établissement qui fonctionne à guichet ouvert, c'est évident. Mais précisément dans le contexte que l'on vit, les choses me paraissent assez maîtrisées. Peut-être faudra-t-il aller jusqu'au recours à l'emprunt au niveau du marché. Mais nous n'excluons pas, y compris cette hypothèse-là. Ce ne serait pas un scandale. Ce sont simplement des manières de se financer.

M. LE PRÉSIDENT.- Les choses évoluent très vite, vous savez. Il ne faut pas se précipiter. Nous consultons plusieurs des banques dont on parle pour avoir le delta qui reste, la soixantaine de millions d'euros qui restent. Nous en consultons plusieurs. J'étais aujourd'hui au téléphone avec des banquiers qui m'ont fait des propositions pour emprunter de l'argent l'année prochaine, enfin cette année, pour la Ville. Pour l'Agglomération, le problème est identique. D'abord, je dois dire que l'on va avoir les sommes que nous avons demandées. Dans une période de restriction de crédits, c'est plutôt encourageant. Cela veut dire qu'à la Ville où on est en-dessous de quatre années de désendettement, ou à l'Agglomération où on a des taux très, très bas, on sait bien que c'est artificiel parce que l'on commence seulement à investir, et ça aussi on l'a déjà dit. Simplement, cette semaine, sur un prêt, il y a eu un desserrement des taux hier ou avant-hier, et on a gagné 0,2 point. C'est-à-dire qu'en supposant que l'on était à 6, on serait passé à 5,8. Je vous rassure, c'est beaucoup moins que cela.

C'est pour dire que même au jour le jour, ça bouge. Et on est toujours en train de se poser la question : faut-il le faire maintenant ou attendre un mois ou deux ? Mais on aurait dû le faire aujourd'hui ; on cosignera. Si par exemple, j'avais fait ces emprunts la semaine dernière, si j'avais donné mon accord la semaine dernière - mais j'ai dit : « on attend un peu » -, on aurait perdu 0,2 point parce que cela c'est détendu en milieu de semaine. On m'a expliqué que c'était de 2 centimes. Je leur ai dit que ce qui m'intéressait, c'était le taux. Il passe de combien à combien ? On m'a dit : « *Il passe de ça à ça* ». C'est la difficulté. Mais sachez bien aussi - je ne vous accuse pas Monsieur GONON - que si l'on donne de mauvaises informations, on pénalise nos collectivités. Parce que tout ce qui se dit, tout est lu, relu et analysé.

M. BAULIEU.- Sur ce dossier, sur la manière de l'appréhender, reportez-vous aux autorisations de programmes que nous votons chaque année. Et comme l'a indiqué le Président, si vous avez besoin d'informations entre les différents documents budgétaires, nombreux, que nous vous communiquons, sollicitez-les.

L'autre point où également on a eu là de votre part un commentaire tout à fait inopportun, c'est sur la taxe d'habitation. Vous dites déjà « une feuille » et regardez ce qu'il s'est passé. Je n'ai pas besoin de la feuille, je ne mets pas en doute la feuille, mais je vais simplement vous rappeler des choses. Je ne doute même pas de l'exactitude des chiffres. Est-ce que nous avons voté ici un autre taux « taxe d'habitation » que celui qui résultait du transfert de la taxe d'habitation du Département au Grand Besançon ? Non ! Mais le taux change. Pourquoi ? Allez demander au législateur. Je vous rappelle, parce que vous avez tout dans les rapports qui vous ont été présentés, que nous avons voté ici, notamment, un élément parmi d'autres, à savoir qu'au taux transféré s'est vu ajouter le montant des frais de rôle intégrés dans le taux. Donc, le taux changeait par la mécanique voulue par le législateur.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant, les frais de rôle étaient à part. Là, on les intègre dedans.

M. BAULIEU.- Donc, c'est le législateur qui l'a voulu. Mais rappelez-vous quand même des épisodes que nous avons connus à l'époque. En deux mois, on nous a demandé trois fois de changer de délibération. Tout simplement parce que le législateur a pris des décisions et après, il s'est dit : « *il aurait fallu que ce soit neutre. Donc, il faut que l'on corrige ça* ». Mais il avait décidé des choses.

Je vous rappelle une autre information sur l'application des abattements. Je l'ai dit précédemment, je l'ai même rappelé rapidement. Le législateur a négligé le fait que passant du Département à une agglomération, ou à une ville - le problème est le même -, l'abattement est calculé sur la base moyenne. Or - oh ! Surprise ! - la moyenne des valeurs locatives départementales est différente de la valeur locative moyenne de l'Agglomération. Donc, mécaniquement, le législateur a tout mis dans la machine pour que cela se passe comme vous venez de le rappeler. Adressez-vous au législateur ! Après, le législateur s'est répandu en disant « *on va tout neutraliser* ». Mais « *il s'est pris les pieds dans le tapis* », à tel point qu'il n'a pas été capable d'appliquer ce que nous avons décidé, nous.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour cette raison que l'on a une ardoise de 800 000 €.

M. BAULIEU.- Je voudrais simplement ajouter quand même que ce n'est pas par dédain que je ne regarde pas la feuille ; je suis sûr des chiffres que vous m'avez communiqués. Sur les taux et les abattements, je viens de vous rappeler quelques éléments techniques du dossier, c'est un petit bout de ce grand plaisir de cette réforme fiscale. Sur l'autre aspect, ne sortons pas un quart. Pourquoi ? Sans regarder la feuille, peut-être bien même que le contribuable a changé de catégorie d'abattement, peut-être bien, il se pourrait. Donc, faisons attention à ce genre de choses et n'interprétons pas à partir d'un cas. Logiquement, si nous avons bien compris, il y en a peut-être même qui ont eu des baisses.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais ceux-là, on ne les entend pas généralement.

M. BAULIEU.- Évidemment. On ne va pas leur faire grief. Mais nous vous avons expliqué tout cela ici, autant que nous l'avons pu, sur un dossier d'une technicité assez pointue et où manifestement les décideurs se sont - je me répète - eux-mêmes « pris les pieds dans le tapis ». Donc, nous, on fait avec. On a essayé d'aplanir le tapis. Ce n'est pas simple.

M. LE PRÉSIDENT.- Joëlle SCHIRRER.

Mme SCHIRRER.- Monsieur GONON, pour une fois encore, vous dites que l'on ne fait pas ce qu'il faut faire pour l'Université et l'enseignement supérieur. Et ça, je ne supporte pas que vous le disiez, au lieu de féliciter, comme tout le monde l'a fait, la Présidente de Région cet après-midi encore a félicité les équipes de recherche qui avaient travaillé pour avoir les deux labex et pour avoir l'équipex. Et je crois qu'au lieu de vous réjouir de cela, vous dites : « *On n'a eu que des miettes* ». C'est sûr que l'on regrette tous et que l'on est un peu navré de ne pas avoir l'Idex qui était un très grand et beau projet. Mais avant de dire cela, regardez, je vous prie, la carte de France et comment sont distribués les investissements d'avenir que l'on appelait « Grand Emprunt ». Vous verrez que dans cette carte de France, vous n'avez que les très grandes métropoles qui ont été vraiment servies. Donc, il y a peut-être eu aussi un leurre dans cet appel à projets de faire croire que tout le monde pouvait y participer, que tout le monde pouvait travailler et l'obtenir. Les équipes ont travaillé d'arrache-pied. Au lieu de les remercier et de dire : « *on est contents pour vous* », vous dites : « *l'université, on laisse aller* ». Eh bien, non ! Les projets qui ont été présentés sont des projets présentés dans le cadre du PRES, c'est-à-dire du rapprochement de l'Université Bourgogne-Franche-Comté. Donc, je crois que là, on est vraiment dans notre rôle. La Présidente de Région, cet après-midi encore, disait que dans ces périodes difficiles du point de vue budgétaire, elle avait sanctuarisé ce qui était mis primitivement pour la Recherche. Donc, réjouissez-vous pour ce qui est fait et non pas pour ce que l'on n'a pas eu !

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que tu as raison, Joëlle. Dans cette période difficile, nous avons expliqué pourquoi c'était compliqué pour une université qui était petite par rapport à de très grosses universités. Je pense que plutôt que de mésestimer, voire critiquer le travail de Claude CONDÉ et de Sophie BÉJEAN, on devrait au contraire - en tout cas, c'est ce que j'ai fait par courrier - les féliciter. Bien sûr qu'ils n'ont pas tout obtenu, bien sûr ! Mais quand même, il y en a qui n'ont rien obtenu du tout. Et je crois qu'ils ont besoin d'encouragements. On a besoin de leur dire que l'on croit en eux, autant à l'Université de Bourgogne qu'à celle de Franche-Comté parce que je crois que maintenant nos sorts sont de plus en plus liés. Et on est à leurs côtés et pas en permanence à leur « tailler des croupières ».

Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Président. Je vais évoquer trois axes qui me paraissent importants par rapport à ces orientations budgétaires.

Premièrement, c'est un aspect d'anticipation. Souvent, j'ai constaté, depuis deux ans que je suis dans l'Assemblée, que vous faites part de choses qui viennent, que vous n'aviez pas attendues : des événements, des directives, des normes qui évoluent. Je crois qu'il est important que l'on se mette dans une démarche de veille vis-à-vis de tous ces éléments pour que l'on puisse en tenir compte par la suite. C'est un premier élément. Nous avons un certain nombre de choses, et puis pour pouvoir les provisionner, il faut les anticiper. Parce que ces éléments-là, qui nous viennent aussi bien de l'Europe que de la Gouvernance au niveau de la France, sont importants et peuvent avoir un impact sur nos budgets.

Deuxièmement, c'est un aspect de simplification. Je crois qu'en étant de bonne foi, progressivement, les choses deviennent de plus en plus complexes. Et on a l'impression que cela ne va pas dans le bon sens. Je dirais que c'est facile de faire compliqué et c'est compliqué de faire simple. Et donc, je crois qu'il faut passer une certaine intelligence, créativité, dans le fait de simplifier, pour que l'ensemble de tous les élus présents ici puisse comprendre facilement les politiques qui sont menées. Donc, l'axe de simplification est important.

Enfin, troisièmement, je dirais qu'il y a un axe de gouvernance qui est encore important. Je prends acte de vos justifications et de ce que vous avez fait depuis 10 ans. Mais je crois que le but quand on gère une collectivité, ce n'est pas de gagner la guerre précédente. C'est de répondre aux nouveaux enjeux qui vont arriver dans les années 2015, 2020, 2025 et de se positionner au mieux par rapport à ces enjeux, c'est-à-dire de prendre en compte le pôle métropolitain. Évidemment, il y a l'action faite dans « Besançon 2030 » qui va dans ce sens-là, mais je crois qu'il est important que l'on se positionne dans cette voie-là.

M. LE PRÉSIDENT.- On ne peut qu'être d'accord avec vous. Mais j'ai le sentiment que c'est ce que nous faisons en matière de transport, de Plan Climat Énergie territorial, de développement économique. Il me semble qu'effectivement nous nous projetons. Et là, il n'y a pas que « Besançon 2030 ». Vous savez qu'il y a Besançon et l'Agglomération qui travaillent ensemble pour « l'Agglomération 2030 ». Vous faites partie du groupe d'ailleurs et vous y apportez une contribution intéressante.

Madame JEANNIN et Pascal BONNET.

Mme JEANNIN.- Merci, Monsieur le Président. Ce que je retiens surtout dans ce rapport, c'est que ce sont les finances des ménages de l'Agglomération qui vont être mises à rude épreuve. Entre l'évolution des bases de la taxe d'habitation - on en a parlée précédemment - fixée à plus 2,6 % (voir page 31, pour ceux qui ne l'ont pas lu), due au transfert de la fiscalité des entreprises vers les ménages, et qui fait suite à la suppression de la taxe professionnelle sur les entreprises, ce sont toujours les ménages qui paient. En fait, ce sont en grande partie les ménages qui paient les services que vous nous offrez. On va donc retrouver de plus en plus de ménages dans la précarité, mais surtout sur Besançon - et j'insiste bien sur Besançon - car selon l'excellent article de *La Presse Bisontine*, les revenus des Grands Bisontins ont progressé de plus de 40 % en 10 ans. Le revenu fiscal moyen de Besançon est situé à 17 000 € l'an, alors que Montfaucon est en bien meilleure position avec 25 700 €, Châtillon-le-Duc 24 500 €, Champagny 22 900 €, Arguel 23 000 €, etc. Je comprends mieux pourquoi le Maire de Montfaucon ne voulait pas que je parle au nom de ses habitants lorsque l'on a évoqué la suppression de l'allègement sur la taxe d'habitation. Je voulais que cette Assemblée prenne conscience de l'avenir de certains ménages bisontins. Et quand on dit que la Ville peut tout faire, ce n'est pas vrai. Nous sommes dans une Agglomération et la répartition des charges doit être équitable. Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame JEANNIN, je vais vous dire une chose, il y a une partie de votre discours avec laquelle je suis d'accord. Si l'on pouvait retrouver, Monsieur VAN HERREWEGHE, les séances il y a quelques mois, lorsque l'on a commencé à parler de la suppression de la taxe professionnelle, je me souviens qu'un certain nombre de personnes dont je vais vous dire les noms (Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU, Christophe LIME, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, au moins cela, peut-être Éric ALAUZET et d'autres) ont dit ici : « Attention ! Attention ! La suppression de la taxe professionnelle va entraîner un surcoût pour les ménages ». Vous me rechercherez cela. Parce que l'on ne va pas se laisser en permanence attaquer là-dessus. Et je me rappelle qu'ici, dans cette Assemblée, il y avait une parlementaire - je ne la critique pas - qui a dit, soutenue par un certain nombre d'autres membres de cette Assemblée : « Non, non, non ! Il n'en sera rien ». Je vous demande, Laurent, de retrouver tout cela, à deux ou trois reprises, les interventions des uns et des autres, pour qu'enfin, on montre bien que nous l'avons dit, et toujours. Je me rappelle parfaitement l'avoir dit à cette tribune. Je me rappelle que Gabriel BAULIEU, Marie-Odile, Christophe, Éric peut-être et d'autres l'ont dit. Et aujourd'hui, tout ça, c'est ce que nous avons annoncé. Et j'avais même ajouté : « A ce moment-là, on nous dira que ce sont les collectivités qui savent mal gérer parce qu'on leur transfère en permanence les charges sans les ressources ». Et ça, je vous le prouverai, je vous ressortirai ces déclarations qui doivent dater de deux ou trois ans. Comme cela, cela coupera à toute discussion. Quand vous dites qu'il y a un transfert sur les ménages, ce n'est pas faux, nous l'avons dénoncé.

Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je voulais dire déjà que je rejoins tout à fait Joëlle SCHIRRER sur la nécessité que nous avons de soutenir notre Université et la satisfaction que nous pouvons avoir de l'avoir reconnue et d'avoir reconnu le PRES, même si ce n'est pas au niveau que l'on aurait souhaité. Comme cela a été dit, ce sont de grosses universités qui pour l'instant sont reconnues au niveau de l'Idex et donc il ne faut pas voir les choses de façon négative, mais plutôt voir ce qu'il se passe dès maintenant. Dans un contexte qui est quand même celui d'un PRES récent, de deux universités qui travaillent ensemble depuis peu, de collectivités qui commencent à travailler ensemble, d'une Agglomération ici qui est relativement neuve, je pense que cela témoigne de la valeur de nos universités et que nous avons ici comme nécessité absolue de soutenir l'Université.

Ensuite, j'en profite aussi pour dire qu'il y a une volonté politique depuis 5 ans, du fait du Président de la République et du Gouvernement, de permettre à l'Université française de se développer. Ça a été un choix politique - alors que l'on aurait pu attendre ce gouvernement, pour certains, sur les grandes écoles - de renforcer l'Université, de rappeler que l'Université est essentielle à la Nation, il a été là et on en voit les conséquences.

Enfin, je serai rapide, et je ne vais pas refaire le débat du Tram, mais par rapport à des choses qui ont été dites, je suis de ceux qui justement s'appuient sur les documents que l'on est amené à lire pour les débats que nous faisons ici et en d'autres lieux, plus que sur les rumeurs. Je vais venir sur des chiffres. On sait par le biais du PPIF 2010 de la Ville de Besançon que sur les 5 ans à venir, en 2010, il y avait 20 M€ de subventions de la Ville à la CAGB et 20 M€ de travaux. Ces 20 M€ de subventions font partie de la somme annoncée. On entend dire que la CAGB va prendre en charge les 20 M€ de travaux. Vous me dites parfois cela à la Ville. J'aimerais savoir une bonne fois pour toutes si ces 20 M€ de travaux du PPIF de la Ville de Besançon - qui d'ailleurs, cette année, n'apparaissent plus dans le PPIF, mais étaient disséminés - seront réellement payés par la Ville ou s'ils seront en partie remboursés par l'Agglomération, puisqu'il s'agit de travaux relevant du Tramway. Les réponses ne sont pas toujours les mêmes. Et en conséquence, ces 20 M€ de travaux sont-ils en plus de la somme que vous avez annoncée ou sont-ils en partie dans cette somme ?

M. LE PRÉSIDENT.- On est toujours dans le même registre de la suspicion. Si, si ! Je réponds précisément. Les travaux dont vous parlez sont les travaux qui se font en même temps que le Tram, mais qui ne sont pas forcément liés au Tram. Je prends un exemple : les travaux de l'entrée du CHU Jean Minjot sont un élément important, à la fois sur le Tram et sur l'entrée du CHU. Concernant le pont Battant que nous devons refaire, il y a une moitié qui est prise par la Ville et l'autre moitié par l'Agglomération. Et bien sûr, les travaux faits par la Ville ne seront pas remboursés par l'Agglomération.

Intervention hors micro de Monsieur BONNET

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur BONNET, maintenant, je ne vais plus répondre à des questions vagues. Vous me poserez par écrit une question précise. Quand vous me dites « j'entends dire », je ne vois pas. Vous avez dit : « J'entends des rumeurs qui disent ». Écrivez-moi, je vous répondrai. Écrivez-moi précisément et je vous répondrai précisément. Maintenant, on ne va plus faire dans l'à-peu-près, cela permet de dire n'importe quoi. Vous m'écrivez et je vous répondrai.

M. BONNET.- Je pose une question. Je n'ai pas dit n'importe quoi ! Il y a 20 M€. Je vous demande : quelle est la part de l'Agglomération et quelle est la part de la Ville ? J'attends une réponse claire là-dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ai répondu de me poser la question par écrit et je vous répondrai.

M. BONNET.- Au moins, il y aura quelque chose de clair et précis.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas « au moins, il y aura quelque chose de clair ». Les choses sont très claires, très, très claires.

M. BONNET.- Pourquoi n'y a-t-il pas de réponse, alors ?

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Je voudrais juste ajouter un mot pour répondre à Joëlle et aussi à Jean-Louis FOUSSERET. Pour moi, je peux me tromper, mais ce que vous n'arrivez pas à comprendre parce que le domaine universitaire, c'est fondamental...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes là pour nous l'expliquer, Monsieur ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- ... c'est la Recherche. Et qui dit Recherche, dit Transfert, et qui dit Transfert, dit Industrie. Vous n'avez jamais compris deux ou trois choses fondamentales. Les grandes initiatives d'excellence qui ont réussi - je pense à Montpellier, mais il y en a d'autres aussi -, c'est parce qu'elles ont été accompagnées par un savoir-faire extraordinaire des grands exécutifs territoriaux dont elles relevaient. Et ce qu'il fallait que vous fassiez, c'était gagner en force spatiale ce qui nous manque en densité, en taille critique dans chacune de nos villes. C'est cela que vous n'avez pas compris. Et quand on voit le temps qu'il faut pour arriver à une alliance entre Dijon et Besançon, il y a trois ou quatre ans, au moment du lancement - vous avez rappelé ces lancements - d'appels d'offres aux grandes opérations universitaires, je vous l'ai toujours dit : « Soyez *Monsieur Rhin-Rhône* ». Besançon est pivot. Il fallait prendre votre bâton de pèlerin, et aller voir, non pas seulement Alain CHRÉTIEN...

M. LE PRÉSIDENT.- Tu nous l'as dit dix fois !

M. ROSSELOT.- Laissez-moi finir ! Laissez-moi finir ! Laissez-moi finir !

M. LE PRÉSIDENT.- Ne vois-tu pas que tu fatigues tout le monde ?

M. ROSSELOT.- Il fallait aller de Dijon à Besançon, à l'UTBM...

M. LE PRÉSIDENT.- À pied ! Et continuer jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle...

M. ROSSELOT.- Laissez-moi finir ! Et là, si vous étiez porteur d'un projet qui concernait toutes les forces universitaires de l'axe Rhin-Rhône dans son caractère plein et entier, vous pouviez convaincre les autorités qui accordaient des aides et qui faisaient de la promotion aux grands projets universitaires dont Besançon aurait bénéficié. Mais que voulez-vous que je vous dise ?

M. LE PRÉSIDENT.- Quel dommage que tu n'ais pas été reconnu par tes pairs pour être Président d'université ou doyen de ton UFR !

M. ROSSELOT.- Je n'ai jamais compris pourquoi vous n'avez pas pris l'initiative, au départ.

M. LE PRÉSIDENT.- Je veux bien que l'on critique en permanence les universitaires... Après, on va peut-être arrêter, quand même.

Je rappelle qu'il reste 1h40 avant que l'alarme ne sonne. Deux courtes interventions et après je ne donne plus la parole. Je pense que l'on aura largement débattu sur le sujet. Je laisse la parole à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, parce qu'elle a beaucoup travaillé le sujet et c'est tout à fait légitime que je lui donne la parole, et à Jean-Pierre TAILLARD qui conclura.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Merci, Monsieur le Président.

Une intervenante.- Cela fait un moment que je demande moi aussi la parole, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ai pas vu allumer le micro. Je vous passe la parole. Allez-y. De toute façon, le jour où vous allez voir tout le monde qui se lève et qui part, vous aurez compris. Je pense que sans quoi, vous ne comprendrez pas.

Marie-Odile.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Merci. Je voulais dire une première chose sur le transport. Je comprends bien l'interrogation de Jean-Claude. En même temps, nous savons tous que le prix du pétrole ne va pas baisser et donc que l'augmentation de la partie indexée de la DSP va se poursuivre. Nous allons être obligés de revisiter notre offre de transport, l'idée n'étant pas de dégrader le service, mais de faire au moins aussi bien - parce que, de plus en plus, nos habitants en auront besoin -, mais en limitant la hausse que nous avons observée jusqu'à maintenant en nous permettant de rendre ce service aux habitants.

Ensuite, je voudrais dire que nous sommes dans un monde en mutation. Même si ce qui nous est proposé ce soir est un modèle, ce n'est pas gravé dans le marbre. C'est un modèle qui nous permet de dire qu'à terme, nous pourrions continuer à investir à hauteur de 20 M€ par an. Mais dans quoi investir ? Pour l'instant, tout n'est pas figé. Nous n'avons pas encore voté les projets. Nous votons des orientations budgétaires donc nous votons une prospective. Nous savons par exemple que le Plan Climat Énergie Territorial n'est pas forcément dans ce projet à hauteur de ce qu'il devrait être pour respecter nos engagements. Nous n'avons pas encore de chiffre pour le PDU. Nous savons aussi que dans ce monde en mutation, nous aurons à travailler, c'est-à-dire à faire fonctionner, à mettre du fonctionnement pour imaginer d'autres projets qui ne correspondent pas forcément à ce que nous connaissons à l'heure actuelle. Ce ne sont pas forcément des investissements, cela peut être du fonctionnement. Et là, je suis en total désaccord avec Monsieur GONON parce que pour pouvoir bien investir, il faut d'abord réfléchir. Et pour cela, il faut des hommes.

M. LE PRÉSIDENT.- Et des femmes.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Mais quand je dis les hommes, j'embrasse aussi les femmes.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est cela. On avait bien compris. On avait compris.

Jean-Pierre.

M. TAILLARD.- Je crois qu'à l'issue de la présentation du budget, on se réjouit tous qu'au niveau du Tram, on soit dans l'épuration, avec une petite marge de sécurité. Je crois que, s'il y avait une incertitude à lever depuis deux ans, c'était celle-là. Elle n'est plus là aujourd'hui, donc, il me semble que dans le budget, il y a peu de choses à dire, hormis le fait que l'ensemble est presque bouclé sans trop de surprises.

Les surprises viennent du Parlement. Le Parlement délibère souvent, le Parlement légifère, le Parlement corrige ses copies curieusement, et c'est vrai qu'il est difficile d'anticiper certaines oscillations. Ce que l'on a vu aujourd'hui, ce sont essentiellement des charges supplémentaires sur l'habitant. On sait très bien que ces charges ne peuvent pas continuer à augmenter. Pour l'instant, ce qui a été dit très clairement ce soir et qui a été longtemps étudié, c'est que ces charges supplémentaires ont été décidées par la Loi et non pas par les élus de l'Agglomération, donc on aura à expliquer aux habitants qu'il faudra que les habitants paient. Encore une fois, je suis désolé, on entend souvent dire que c'est dans les collectivités que les choses se passent mal. Je gère une commune depuis 15 ans, je sais comment gérer une commune. On n'augmente pas les impôts depuis un certain nombre d'années, on envisage de ne pas les augmenter parce que les habitants ne peuvent pas payer plus, mais quand une décision vient de Paris, elle vient de Paris. Quand on est élu de terrain, on les applique. Donc, il ne faut pas mélanger les choses.

Maintenant, je dis que c'est très facile de faire des leçons en disant qu'il y a des axes prioritaires. Moi, je dis aujourd'hui que l'on ne peut plus lever plus d'impôt chez l'habitant, tout le monde est d'accord. Maintenant, aujourd'hui, les grandes décisions, c'est de savoir où l'on peut faire des économies. C'est le travail qui nous attend jusqu'au budget 2013. C'est de trouver les économies. C'est probablement le plus difficile.

Maintenant, quand j'entends parler de certaines choses sur l'Université ou sur le transfert des technologies, j'ai eu la faiblesse de consacrer plus de 40 années de mon activité professionnelle à l'Université et dans le milieu local. Aujourd'hui, on peut se réjouir et on a encore eu des annonces dans la presse cette semaine des collaborations qui se font en très bonne intelligence entre l'Université de Franche-Comté et celle de Bourgogne. On sait aujourd'hui que les anciennes luttes de pouvoir entre l'UTBM et l'Université de Franche-Comté sont quasiment atténuées, les collaborations sont fortes. La structure de recherche qui est le système FEMTO est en pleine activité. Je dirai en conclusion sur cette rubrique, lisez l'interview de Nicolas CHAILLET, actuel directeur de FEMTO, qui a montré la cohérence qu'il est en train de mettre en place dans le cadre de sa nouvelle direction, entre les enseignements et la recherche depuis le pays de Montbéliard jusqu'à Dijon. C'est quelque chose que l'on n'avait jamais vu et je crois que c'est très bien. Maintenant, pour ceux qui veulent parler un jour avec moi de transfert de technologies, c'est un sujet que je connais bien. Je vous rappelle que le transfert de technologies, quand on investit 1 € en recherche, il faut investir 100 € en transfert de technologies pour amener le produit dans le process industriel. Aujourd'hui, on a déjà du mal à financer l'euro de la recherche. Donc, si vous avez une recette pour trouver les 100 € qui manquent, c'est très bien. L'institut Pierre Vernier fait ce qu'il peut, il ne le fait pas toujours de façon idéale. Je crois que certains le connaissent aussi. Je pense que les grandes décisions demain, c'est : où peut-on faire des économies en assurant un service qui reste suffisant à l'habitant ? Tous les autres débats me paraissent être des débats stériles, quelle que soit l'heure de la journée. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Vous voyez, il y a même des grands banques qui ont des difficultés. Vous regarderez ce qu'il y a dans *Les Échos* de demain.

Madame PEQUIGNOT.

Mme PEQUIGNOT.- Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, dans le contexte de crise actuelle, l'augmentation du Versement Transports va permettre en 2012 de prélever 30 M€ sur les entreprises, notamment les PME et les PMI qui souffrent. Si on ajoute à cela le choix de CAF, ce qui est un signal particulièrement fort, un signal de découragement et un signal en faveur de la désindustrialisation et de la délocalisation, je pense que l'attractivité de notre territoire risque d'en pâtir pendant des années encore. Notre seule stratégie aujourd'hui semble être le Tramway, au détriment de la ligne LGV. On voit que du côté nord de la Franche-Comté par contre, ils sont particulièrement actifs. On voit aussi le déplacement de la capitale comtoise qui va de plus en plus du côté du Nord franche-comtois.

Des élus quittent l'Assemblée en signe de désaccord.

Mme PEQUIGNOT.- Ce que je veux dire aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est que dans le cadre de ces orientations budgétaires, j'ai écouté avec attention ce que vous avez dit, et un certain nombre de démentis, mais je constate tout de même que vous aviez annoncé le Tramway *low cost* le moins cher du marché et que, finalement, avec le coût de l'endettement qui explose, le « bon marché » va nous coûter très cher. Notre seule certitude à ce jour, c'est que nous aurons bel et bien un Tramway *low cost*, ce qui veut dire « bas de gamme », mais à quel prix ? À quel prix ?

Alors, Monsieur le Président, vous avez dénoncé un certain nombre de mensonges. Je demande de la transparence. Sur les mensonges que vous avez évoqués, Monsieur le Président, je veux savoir si ce Tramway, comme vous l'avez annoncé, sera bel et bien fabriqué en France. Monsieur le Président, vous avez particulièrement insisté sur les mensonges. Est-ce que les moteurs seront toujours fournis par Alstom ? Voilà des questions précises que j'attends par rapport à ces orientations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Est-ce que d'autres personnes demandent la parole ? Je n'en vois pas. Vous pouvez revenir les amis, après cette brillante intervention.

Rapport n° I.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations budgétaires 2012 -
Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Le rapport n° I.1.2 est consacré à la gestion de la dette. Je vous suggère de passer assez vite sur ce rapport d'information. Vous avez la composition de l'encours total de 44,5 M€, sur la répartition du capital restant dû par type de taux. Et puis, vous avez différents établissements. Tout est très précis. Il vous est rappelé que les seuls emprunts qui étaient structurés dans le Grand Besançon ne l'étaient que pour une période. Ce n'était pas les plus exposés, mais néanmoins, nous avons une période qui venait à expiration au 31 décembre 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il n'y a plus aucun produit à barrière dans l'encours de l'année du Grand Besançon.

On vous rappelle la stratégie en quelque sorte que nous suivons en matière d'endettement : refuser les propositions trop complexes ou qui présentent un risque sur le long terme, saisir des opportunités offertes par les marchés financiers, veiller à une répartition équilibrée de l'encours de la dette entre taux variable et taux fixe, mettre en concurrence systématique un nombre suffisant de partenaires bancaires. Je ne vous cache pas que par les temps qui courent, cela va de soi.

Vous avez encore les disponibilités en matière d'emprunt revolving au 31 décembre 2011. Ce sont des disponibilités intéressantes, les emprunts revolving nous permettant de jouer sur la meilleure gestion possible de la trésorerie.

Martine JEANNIN voulait apporter une précision.

Mme JEANNIN.- Merci. On n'a pas à voter sur ce rapport, et c'est tant mieux. On doit juste en prendre connaissance ?

M. BAULIEU.- Tout à fait, oui.

Mme JEANNIN.- Page 53, comme vous amenez le sujet sur la Banque d'investissement européenne, à ce jour, avez-vous du nouveau ? Car la Banque avait l'air de ne plus vouloir aussi facilement prêter les 145 M€ pour le Tram. Où en sommes-nous dans cette affaire ? Merci.

M. BAULIEU.- Nous vous avons répondu tout à l'heure à travers le débat que nous avons eu sur le financement du Tram. Sur le financement, vous avez bien saisi le complément de prêt dont nous aurons besoin. J'ai essayé d'esquisser l'échéance à laquelle nous aurons besoin de ce financement complémentaire, compte tenu des engagements obtenus auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Nous sommes en discussion avec la BEI et d'autres établissements. À ce jour, nous n'avons pas de réponse formelle de la BEI. Voilà ce que je peux vous dire. Qu'il y ait des échanges entre la BEI et nous, oui, bien évidemment. C'est de l'instruction de dossiers, donc c'est élémentaire que cela se passe ainsi. À ce jour, nous n'avons pas la réponse. Mais ce n'est pas un scoop. Vous regarderez dans *Les Échos* de demain. L'encart dont parlait le Président concerne effectivement la Banque Européenne d'Investissement qui pour garder son AAA devrait réduire la voilure. C'est une indication qui nous intéresse et ce sera dans la presse demain. Vous regarderez. Nous sommes tous intéressés par cette information. Voilà ce que nous pouvons dire à l'heure qu'il est.

C'est un rapport d'information sur la gestion de la dette. Avez-vous d'autres observations sur ce rapport ?

M. BAULIEU.- Le rapport suivant - je ne voudrais surtout pas que ce soit jugé de manière désobligeante par les collègues qui en portent la responsabilité - est très transversal sur le développement durable. Vous savez que nous devons, dans le cadre du débat budgétaire, nous devons présenter un rapport de synthèse sur l'ensemble de nos politiques convergeant à un engagement de développement durable. Vous avez également pris connaissance de ce rapport dans votre dossier. Vous avez pu mesurer l'intérêt de ce rapport, parce qu'en quelques pages, vous en avez la synthèse. On a quelquefois tendance à ne pas faire les liens entre les différentes politiques pour construire précisément un développement durable. C'est l'intérêt de ce rapport. Si vous ne l'avez pas lu, je vous invite à le faire.

Sont rappelés dans ce rapport, sur cinq finalités du développement durable, les différents axes de nos actions : la lutte contre le changement climatique, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations, la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources, l'épanouissement de tous les êtres humains et le mode de production des consommations responsables. Vous avez dans votre rapport ces différentes thématiques qui sont abordées.

Sur le changement climatique, à titre d'exemples bien évidemment, le transport et l'habitat ; on en a parlé à plusieurs reprises ce soir, sur des actions exemplaires comme la Cité des Arts, il ne vous échappe pas, à la fois le type de bâtiment et la couverture que nous allons y poser. Et puis, l'implication dans l'animation territoriale auprès des communes sur la maîtrise des dépenses en énergie et l'accompagnement auprès des ménages. C'est ce que nous allons faire en matière d'agence. Je regarde Nicolas GUILLEMET. Cela fait partie de nos projets pour précisément interpeller l'ensemble des acteurs de notre territoire : entreprises, habitants, acteurs associatifs, etc.

Deuxième thématique : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations. Vous avez également un certain nombre d'aspects sur l'accès à l'emploi, sur l'accueil et le soutien des gens du voyage. Sur le volet territorial, nous coopérons avec d'autres territoires à propos du Centre Franche-Comté, avec la Suisse, la Bourgogne, etc.

Sur la biodiversité des milieux et des ressources : nous avons une action forte pour préserver la ressource espace à travers le SCoT, et en particulier les milieux naturels et agricoles. Nous avons également des démarches d'économie des espaces agricoles et forestiers. Vous connaissez tous les axes sur lesquels nous travaillons. Les orientations du SCoT ne sont pas que des orientations. Cela s'impose maintenant dans toutes nos communes et dans tous nos PLU. Ce n'est pas de l'orientation, mais de la décision très concrète. Et puis nous avons également des actions sur la sensibilisation et la préservation : la Charte paysagère, la Charte de l'agriculture... Bref ! Il y a là un faisceau d'actions que nous développons.

Sur l'épanouissement de tous les êtres humains : la CAGB participe au développement de tous dans le domaine culturel avec une diffusion large dans l'éducation, dans les loisirs, Nature pour tous, avec quelques exemples sur la culture : le CRR bien évidemment qui est notre cœur de métier, compte tenu de nos compétences, la scolarisation des gens du voyage, les circuits pédestres et VTT, les parties de campagne et visites de fermes, etc.

Sur la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables sur les circuits de production et de consommation : la CAGB fait des choix durables dans sa propre politique d'achat public, de gestion et de traitement des déchets des habitants. Donc, c'est le cas sur les clauses environnementales des marchés publics (limitation des imprimantes individuelles, pas d'achat d'eau en bouteille, réduction de la production des déchets). C'est toute l'action développée par le Grand Besançon - je le dis toujours - en partenariat et en complémentarité avec le SYBERT. C'est toute la politique des déchets, etc.

C'est donc un survol de ce rapport que je vous invite encore une fois à lire, car il présente l'avantage de rassembler les éléments de nos politiques qui convergent pour un développement durable.

Sur ce rapport d'information également, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je voulais juste insister sur la cinquième finalité : modes de production et de consommation responsables. Elle ne concerne pas seulement nos collectivités et nos déchets, mais elle devrait aussi interroger notre politique dans le domaine de l'économie. Je souhaiterais que la Commission Économie s'empare de ce sujet de façon plus large que cela n'est fait pour l'instant.

M. BAULIEU.- C'est une suggestion. C'est ce qui s'appelle une contribution. Y a-t-il d'autres interventions ? J'ai entendu un « oui ».

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Vice-Président. Je ferai une remarque de fonds sur ce genre de rapport qui sont des annexes aux Orientations budgétaires : à mon avis, si on intègre ce mode de gouvernance du développement durable, il ne devrait pas y avoir, d'un côté des Orientations budgétaires, et de l'autre côté une annexe par rapport à cela. Il faudrait qu'il y ait un seul élément qui prenne en compte de façon naturelle les aspects sociaux, environnementaux et économiques, les axes de développement durable dans le rapport d'Orientations budgétaires et qu'il n'y ait pas d'annexe.

M. BAULIEU.- Cher collègue, je vais faire part d'une terreur que j'ai dans ce genre de choses. Nous devons produire un rapport annexe. Si nous ne le faisons pas, je pense que nous allons être assignés ; je le crains. Donc, nous devons produire ce rapport annexe. Chacun aura compris le trait d'humour, j'espère. Ce qui n'exclut pas bien évidemment d'en imprégner l'ensemble de nos politiques. Je crois que c'est le cas. La remarque est intéressante. Mais nous produirons le rapport annexe. À défaut, nous serons déferés au Tribunal administratif. Si, si ! Je le parie.

Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ces questions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en vois pas.

Rapport n° I.1.4 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement
--

M. BAULIEU.- On arrive donc maintenant au rapport I.1.4, qui est un rapport d'information. Si vous voulez bien, sur ces quelques rapports qu'il reste sur le domaine financier, on peut passer vite.

Vous avez la règle qui est rappelée, ainsi que les montants : sur les 82 250 € en Budget principal, 21 600 € en Budget annexe CRR et 20 000 € en Budget annexe Transports.

S'il n'y a pas d'observation... Pas d'objection ?

Rapport n° I.1.5 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2011
--

M. BAULIEU.- C'est également une information. Vous avez le rapport. Ne lisez que le résumé. Je vous suggère de ne pas en dire davantage.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Merci.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Ajustement technique de la liste des emplois permanents

M. BAULIEU.- Nous passons des Finances aux Ressources humaines.

Il s'agit d'un petit rapport pour une question pratique en matière de poste au CRR, pour un emploi que l'on avait prévu qui relevait du cadre d'emploi des Assistants spécialisés d'Enseignement artistique à temps non complet de 3 heures pour l'enseignement de la viole de Gambe au sein du département Musiques anciennes, qui était une catégorie B et qu'il faut transformer en un poste relevant du cadre d'emploi des Professeurs d'Enseignement artistique (catégorie A) à temps non complet de 3 heures pour ce même enseignement. C'est ce que nous avons voté dans le cadre du projet d'établissement. Et nous avons fait une « coquille » en partant sur un poste de catégorie B pour 3 heures d'enseignement de la viole de Gambe.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Enquête parcellaire complémentaire sur la zone économique des Marnières

M. LE PRÉSIDENT.- On va passer aux rapports de la Commission n°02. À toi, Jean-Claude.

M. ROY.- Une première enquête parcellaire s'est déroulée en 2011 et a donné lieu à l'obtention d'un premier arrêté de cessibilité en juin. Il est nécessaire au projet de lancer une nouvelle enquête parcellaire sur la zone à vocation économique des Marnières. Le Conseil communautaire est invité à autoriser le lancement de cette deuxième enquête parcellaire. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Alors, Jean-Paul DILLSCHNEIDER ne prend pas part au vote.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Mme JEANNIN.- On n'a pas voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, on a voté. J'ai dit : « Pas de remarque ? ».

Mme JEANNIN.- On voudrait voter, simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Cinq. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

Rapport n°2.2 - Tramway -
Autorisation de signature du marché d'acquisition de fournitures en courants faibles (CFAI)

M. ROY.- Une procédure de consultation par voie de marché à bons de commande a été lancée afin d'acquérir les équipements informatiques, électriques et électroniques pour les systèmes de courants faibles. Vous savez que c'est le service technologies nouvelles qui est maître d'œuvre dans cette opération qui consiste à donner de nouveaux moyens, notamment informatiques, pour exploiter le tramway.

La Commission d'appels d'offres, le 2 février 2012, a attribué le lot n°1, matériel informatique, à la société SPHYNX pour 239 458 €, le lot n°2 à la société BECHTLE, le lot n°3 à la société AEG et le lot n°6 à la société COMATIS, avec les sommes indiquées dans votre rapport. Les lots n°4, 5 et 7 sont déclarés sans suite et feront l'objet de nouvelles consultations.

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Cinq. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Un.

Rapport n°2.3 - Tramway -
Autorisation de signature du marché d'études géotechniques, mission G 4

M. ROY.- Une procédure de consultation par voie de marché négocié a été lancée, là aussi. La CAO réunie le 2 février 2012 a attribué le lot n°1 du présent marché à la société ANTÉA et le lot n°2 à la société GÉOTEC, ces entreprises présentant les offres les plus économiquement avantageuses.

M. LE PRÉSIDENT.- Quels sont ceux qui sont contre ? Cinq. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Un.

Rapport n°2.4 - Convention « Boutique Transports » pour l'année 2012

M. ROY.- Convention « Boutique Transports » pour l'année 2012, Mobilignes, sur le parvis de la gare Viotte. Pour aller vite, je vous rappellerai que cette convention a été renouvelée deux fois. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée d'un an, jusqu'à la fin de l'année. En cours d'année 2012, la localisation de la nouvelle boutique et son fonctionnement seront intégrés au projet de la gare Viotte. Des études de programmation sont en cours. Le coût pour le Grand Besançon reste inchangé, soit 10 500 €/an. Voilà, Monsieur le Président, l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Rapport n°2.5 - Évolution tarifaire du réseau de transport Ginko liée à la hausse de la TVA de 5,5 % à 7 % -
Avenant n°3 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines
du réseau de transport public Ginko

M. ROY.- Ce rapport propose de passer un avenant n°3 avec notre délégataire pour acter l'évolution de la tarification du réseau à compter du 1^{er} mars. Cette évolution est liée à la hausse de la TVA et uniquement à la hausse de la TVA. Il ne s'agit pas de rééquilibrer la grille tarifaire, mais de couvrir au plus juste l'évolution de ce taux en le répercutant sur les tarifs, en sachant que deux facteurs viennent influencer ce montant : d'une part un coefficient d'élasticité contractuel, et d'autre part, cette augmentation ne pouvant être appliquée qu'à partir du 1^{er} mars, nous serons obligés de recouvrer cette somme sur 10 mois pour 12 mois. Vous avez vu dans le rapport qu'il vous est proposé de ne pas augmenter le prix du ticket unitaire, ni les tarifs sociaux qui représentent environ 30 % des recettes, et que la hausse moyenne sur les autres tarifs sera de 2,53 %. Nous avons convenu, et cela fait l'objet du rapport à la page 95, de nous revoir avec le délégataire à la fin de l'année 2012, pour juger les incidences de cette mesure sur la fréquentation et les objectifs de recette, et s'il y a un éventuel surplus qui ressortait de cette application, nous le réintégrerons au bénéfice de la Communauté. Voilà rapidement l'objet de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Une opposition ?

Mme JEANNIN.- Non, je voudrais prendre la parole. Est-ce possible ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme JEANNIN.- On nous demande d'approuver la nouvelle grille tarifaire 2012 des titres Ginko et je ne l'approuverai pas. Pourquoi ? J'ai gardé la même position que l'an dernier, sur le tarif concernant les étudiants : demander 26 € par mois à un étudiant pour se déplacer, à mon avis, c'est trop. Les étudiants n'ont pas de revenu et la plupart dépendent financièrement de leurs parents. Nous avons la chance dans cette ville, par nos facs, nos universités, d'attirer un grand nombre d'étudiants, mais il ne faut pas oublier qu'étudier actuellement a un coût : se loger, se nourrir, se déplacer, et tout cela sans ressources. Alors, voilà, je fais la même remarque que l'an passé, je demande la gratuité des transports pour les étudiants. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qu'il faut savoir quand même, Madame JEANNIN, c'est que ce que ne paye pas quelqu'un, ce sont les autres qui le payent, donc il n'y a rien de gratuit. Je voudrais quand même vous faire remarquer que cette augmentation, à quoi est-elle due ? On disait tout à l'heure : « *c'est toujours les ménages qui payent* ». Elle est due à une augmentation par l'État de la TVA qui passe à 7 %. Il n'y a pas un seul centime pour la CAGB, au contraire, puisque nous allons perdre de l'argent. Donc, il faudrait quand même être logique puisque je crois que vous êtes un fervent soutien du Gouvernement actuel, ce qui est votre choix. Sachez bien quand même que, là, on paye une augmentation de la TVA.

M. ROSSELOT.- Il faut au moins augmenter les bourses...

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y. Mais c'est la vérité.

M. ROSSELOT.- On n'est pas dans la même Ville...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez pas la parole, Monsieur ROSSELOT. C'est Monsieur BASSELIN qui l'a.

M. BASSELIN.- Je souhaiterais expliquer pourquoi je ne suis pas d'accord sur cette augmentation. Je conçois tout à fait qu'il y ait une répercussion de la TVA qui va passer de 5,5 à 7 %. D'une part, je suis un usager régulier, j'achète chaque mois ma carte Sésame. Et là, ma carte que je paye 36,60 €, je vais la payer 38 €. Là, ce n'est pas 1,5 %, mais je vais passer à près de 4 % d'augmentation. Je trouve que ce n'est pas tout à fait logique. D'autre part, je suis un usager du secteur nord. Je mets moins de 15 minutes pour parcourir entre 13 et 15 km pour me rendre à TEMIS, mais je rate fréquemment la correspondance de TEMIS pour aller en ville. Alors, d'une part, je vais subir une augmentation, et d'autre part, sur le secteur nord, il y a quand même une très mauvaise qualité de service permanent. Quand les bus qui drainent toute la périphérie viennent sur TEMIS le matin, vous ratez le 4 et vous attendez entre 15 et 20 minutes avant de vous rendre en ville. Là, je comprends qu'à un moment donné, il y ait des augmentations qui viennent d'en haut et c'est normal de les répercuter. Déjà il y a eu une augmentation de plus de 1 € sur la carte Sésame au mois de septembre, et cette fois-ci, vous remettez presque 1,5 €. Voilà pourquoi je ne suis pas d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Jean-Claude l'a expliqué et peut réexpliquer pourquoi. Cette augmentation est une augmentation qui nous est imposée. Elle n'est pas effectivement de ce montant-là. Il a expliqué pourquoi, puisque nous avons fait le choix de ne pas augmenter un certain nombre de tarifs. C'est l'élasticité des recettes, appelons cela comme ça. Je n'ai pas encore compris comment cela se faisait. C'est une application de la convention qui fait que l'on arrive à ces taux-là. Mais ces taux-là, on ne les souhaite pas. Ça ne rapporte pas un centime à la CAGB. Par contre, le service qui fonctionne mal, c'est autre chose, effectivement.

M. BASSELIN.- Vous l'avez dit très justement, ce qui n'est pas payé par les uns, les autres le payent.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est sûr.

M. BASSELIN.- Cela veut dire que concrètement, là, il y a une partie de la population qui supporte et pas l'autre. C'est tout. Une partie des usagers ne supporte pas. D'autre part, pour moi, ce qu'il manque quand même, c'est qu'il n'apparaît pas une recherche de la compression des coûts de fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah si !

M. BASSELIN.- Je veux dire que dans tous les rapports que l'on voit, on voit marquée l'augmentation, mais on ne voit pas par exemple qu'à tel endroit, on a économisé ou on a fait des économies sur les frais de fonctionnement. Je vous crois, mais dans les rapports qui nous sont présentés, ils n'apparaissent pas.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Il faudrait peut-être que cela apparaisse plus que cela. Parce que je rappelle que lorsque j'ai personnellement négocié la phase finale, ce ne sont pas des milliers, mais des millions d'euros que nous avons fait diminuer. Jean-Claude vous a dit aussi tout à l'heure quelles étaient les difficultés. Dans le pacte de soutenabilité, nous avons un montant beaucoup plus contraint que nous nous efforçons de tenir, et justement, la crainte de Jean-Claude, c'est que nous ne puissions pas le tenir. C'est ce qu'il a voulu vous dire tout à l'heure. Par exemple, j'ai demandé à ce qu'il y ait une clause de revoyure à la fin de l'année pour voir quelles étaient les pertes du transporteur. Je me méfie quand même de ce qu'il nous annonce. C'est bien pour vérifier cela le pacte de soutenabilité, Gabriel BAULIEU l'a déjà dit à plusieurs reprises, il ne faut pas non plus diminuer le service.

Jean-Claude ne va peut-être pas répondre à la remarque que vous avez faite, mais effectivement, il y a un problème si vous ne pouvez pas prendre votre correspondance. Cela n'encourage pas à prendre le bus si l'on est obligé d'attendre un quart d'heure, je vous l'accorde.

M. PARIS.- J'aimerais simplement rappeler aux personnes qui sont contre toute augmentation des transports qu'en fin de compte, ils ne paient que 18 % du prix réel du billet. Les 82 % restants sont à la charge de l'intégralité de la population de la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est juste. Quels sont ceux qui sont contre ? Deux. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. Le rapport est accepté.

Rapport n°2.6 - Avenant n°1 à la convention de partenariat entre le Grand Besançon et APRR
--

M. ROY.- Vous savez que l'on a mis en place un système de conventionnement pour une durée de trois ans pour mettre en place un abonnement autoroutier préférentiel. Je ne rentre pas dans le détail. Une réévaluation des frais de gestion nécessite une délibération pour passer un avenant à la convention. Cette convention arrive à échéance au mois de juillet 2012 et au regard du bilan de cette opération, on va examiner sincèrement si dans la négociation qui viendra avant cette échéance, on modifie cette convention ou si on l'abandonne, puisque les résultats ne sont pas très encourageants. Mais c'est un dossier qui vous sera à nouveau présenté.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GONON ?

M. GONON.- J'ai juste une question sur une formulation que vous avez utilisée dans le rapport. Vous dites que sur l'ensemble des abonnés, 48 % sont des résidents du Grand Besançon. J'en déduis donc que 52 % ne le sont pas. Est-ce exact ou pas ?

M. LE PRÉSIDENT.- Sûrement, oui.

M. ROY.- Cela veut dire, ce que l'on a bien dit tout à l'heure, que le bassin d'emplois de Besançon s'étend bien au-delà du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Si quelqu'un vient de Saint-Vit, par exemple, il en profite.

M. GONON.- L'objectif était d'essayer que les gens qui viennent de l'Est, au-delà du Grand Besançon, utilisent plutôt l'autoroute, plutôt que de traverser des communes et des quartiers du secteur nord. Cela veut dire que ce sont les fonds de la CAGB qui financent une partie de ces non-résidents. Est-ce le cas ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'est évident. C'est évident. C'est pour cela que nous nous interrogeons et que, pour l'instant, nous sommes plutôt sur l'optique de dire que, vu le résultat, on recherche la compression des coûts. C'est une grande demande en disant que l'on ne doit pas construire la rocade Nord, mais passer par l'autoroute. On se rend compte que cela ne fonctionne pas. Très clairement, cela ne marche pas. Quel est le nombre d'abonnés ? C'est 200 voitures, et pas forcément tous les jours. Donc, ce n'est pas concluant, disons-le aujourd'hui. Je pense que l'on va aller jusqu'au mois de juillet-août et ensuite, on proposera certainement d'arrêter cette convention.

Quels sont ceux qui sont contre ? Je n'en vois pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°03 : Économie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Fonds d'Intervention économique - Aide à l'Entreprise SAPAM

M. MARTIN.- Dans le cadre du Fonds d'Intervention économique, il s'agit d'attribuer une aide à l'implantation, à la SAS SAPAM Franche-Comté dans les locaux laissés libres par POMONA qui a recentré ses services sur Dijon. La SAPAM Franche-Comté, qui est sur le même secteur d'activités, a repris 11 salariés ex-POMONA qui se retrouvaient au chômage. Cette aide à l'allocation de 74 000 € est répartie sur trois années, ce qui représente 20 % du loyer total sur la même période. Je précise que la SAPAM Franche-Comté a investi pour 183 000 € de matériel à son arrivée pour faire tourner l'outil.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est bien.

Rapport n°3.2 - Fonds d'Intervention économique - Aide à l'Entreprise SOMEGA

M. MARTIN.- Toujours dans le cadre du FIE, il s'agit d'attribuer une aide à la société SOMEGA, spécialisée en installations et constructions électriques, qui souhaite s'implanter sur la zone d'activités du parc de l'Échange, en construisant un bâtiment de 1 430 m² avec 250 m² de show-room. Il est proposé une aide de 75 000 € pour un projet estimé à 1,142 M€. Il faut noter que cette implantation est associée à la création de 8 emplois.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Implantation ALCIS GROUP sur TEMISanté

M. MARTIN.- Toujours dans le cadre du FIE, il s'agit de l'implantation d'ALCIS GROUP sur TEMISanté. C'est un bâtiment BIOPARC, propriété de la SedD. Cette société, spécialisée dans la fabrication de dispositifs médicaux, envisage de créer 8 emplois nouveaux. L'aide consentie sur trois ans est de 38 000 € et représente 15 % des loyers pour la même période.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

M. MARTIN.- Le plan d'occupation des sols actuellement en vigueur sur la commune d'Auxon-Dessus n'est pas compatible avec notre programme d'aménagement de cette ZAC de 23,4 ha, je le rappelle, et classée en ND et UY. Dans la mesure où le projet de PLU mené sur la commune n'a pas abouti dans les délais impartis, nous vous proposons, en totale concertation et coordination avec la commune d'Auxon-Dessus, via cette déclaration de projet, de permettre à la CAGB de mettre en compatibilité le Plan d'Occupation des Sols de la Commune. Vous avez la procédure dans le rapport.

Il s'agit d'approuver ce soir la mise en œuvre des dispositions de l'article L.306 du Code de l'Urbanisme. Le recours à la déclaration de projet va permettre à la Communauté d'Agglomération de se prononcer sur l'intérêt général qui s'attache à la réalisation de la ZAC du Parc tertiaire de la gare TGV d'Auxon-Dessus et d'engager la mise en œuvre des dispositions de l'article L.223-16 du Code de l'Urbanisme, permettant la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune d'Auxon-Dessus.

En conséquence et sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer, sous réserve du vote du budget prévisionnel 2012 et du PPIF 2012-2016, à autoriser Monsieur le Président à organiser et mettre en œuvre les procédures de déclaration de projet d'une part, de mise en comptabilité du POS d'Auxon-Dessus d'autre part, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Je remercie ici la commune d'Auxon-Dessus pour la volonté qu'elle met à faire avancer ce dossier, et spécialement son maire, qui est un dossier qui n'est pas facile. Maintenant il avance bien et je tenais à le dire publiquement.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

M. LE PRÉSIDENT.- Pour l'instant, on ne va pas prendre le rapport n°4.1. Je vais vous expliquer pourquoi : ce sont des rapports très importants et je voudrais être sûr que l'on ait le temps d'en parler. On va prendre le reste des dossiers. Si nous allons assez vite, nous reviendrons à ce rapport. Je dis cela en accord avec Daniel HUOT et Nicolas GUILLEMET. Je ne veux pas qu'une discussion aussi importante que le Plan Climat Énergie Territorial soit faite en 5 mn. Je le reprendrai en tout début au mois de mars, en accord avec les membres de la Commission.

M. HUOT.- Le Grand Besançon travaille en partenariat avec ATMO. On va balayer le bilan 2011, le contrat d'objectifs 2012 et la proposition de convention triennale. En 2011, ATMO assure la surveillance de la qualité de l'air ambiant avec 4 stations fixes sur le Grand Besançon, 2 à Besançon et 2 à l'extérieur, à Chailluz et Montfaucon. Elle fait des communications réglementaires à l'issue de cette surveillance de qualité de l'air, en particulier quand il y a des dépassements de seuil. On a mené deux campagnes de qualité de l'air ambiant. On fait la surveillance des pollens avec l'information des officines et puis de l'ensemble des personnes concernées par les problèmes d'allergies. ATMO a contribué à l'ensemble du Plan Climat Énergie Territorial pour des données à travers l'ensemble des gaz à effet de serre. Et puis, dans l'air intérieur, il y a eu des mesures dans des écoles et des crèches-garderies. C'est le bilan 2011 d'ATMO.

Concernant le contrat d'objectifs 2012, on avait proposé de mesurer l'impact des travaux du tramway sur la qualité de l'air, parce qu'il faut savoir que quand on dépasse les seuils un certain nombre de fois par année, on peut être amené à prendre des dispositions particulières qui sont des plans de protection de l'atmosphère qui sont assez contraignants. On a donc prévu de mettre 2 stations mobiles, 1 station de référence et 1 station qui suivra les travaux de façon à ce que, s'il y a des dépassements, on puisse alerter les services travaux de façon à ce qu'ils puissent prendre des mesures, en particulier des poussières suite à du génie civil, pour éviter que des pollutions dépassent, en tout état de cause, que l'on puisse expliquer les dépassements à la Commission Européenne. En effet, s'il y a dépassement, c'est la Commission Européenne qui peut obliger à faire la mise en place d'un plan de protection de l'atmosphère. On va continuer à contribuer au Plan Climat Énergie Territorial par la production d'indicateurs spécifiques avec un observatoire Climat Air Énergie piloté par ATMO. On va modéliser des retombées de panaches des installations de combustion de Besançon (piscine, équipement sportif Mallarmé). Un bilan carbone pour le service de gestion des déchets : on va regarder si le fait de mettre de la redevance incitative a un impact sur le bilan carbone. Et puis on est contributeur dans les familles actives pour le climat par la mesure de la qualité de l'air intérieur dans une trentaine de logements. C'est le contrat d'objectifs 2012 que l'on propose avec le Grand Besançon. L'ensemble de ce partenariat se fera à travers une convention triennale 2012-2013-2014. C'est une nouvelle convention avec un accord sur un contrat d'objectifs annuel. On vient d'indiquer ceux de 2012 qui seront validés chaque année. Et puis on a un financement annuel en compensation de la mise à disposition à titre onéreux du personnel. On a une participation forfaitaire avec une subvention de 30 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Daniel, pour tout ce « boulot ».

Mme YASSIR-COUVAL et MM. GUILLEMET et HUOT ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°4.3 - Fonds « Centres de village » - Attribution de subvention - Projet d'aménagement d'une place à Champagny
--

M. GUILLEMET.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention à la commune de Champagny pour l'aménagement de la place centrale du village : aire de jeux, monument aux morts, bancs, place, espace végétalisé. Il y a une modification du plan de financement prévisionnel, puisque le calcul est faux. En réalité, il s'agit d'une subvention de 32 657 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Maire, vous êtes content ? Est-ce que vous allez voter « pour » ce soir ?

M. VOIDEY.- Merci à l'assemblée. Non, je m'abstiens.

M. LE PRÉSIDENT.- Ah, tu ne prends pas part au vote. Bon ! C'est une belle somme pour une commune sympathique, comme son Maire d'ailleurs. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Fonds d'aide « manifestations » - Attribution des subventions du 1^{er} semestre 2012

M. PRALON.- Il s'agit de l'attribution d'un premier train de subventions pour le 1^{er} semestre 2012, pour un montant de 50 900 €, soit 18 subventions accordées après étude des projets présentés, eu égard aux critères d'éligibilité pour ce fonds d'aide « manifestations » d'envergure. Il s'agit de tout ce qui est événement autour du sport de nature et qui anime la Vallée du Doubs notamment, et puis des projets comportant un intérêt pour l'animation d'un secteur. On vous demande d'approuver ce train de subventions et d'autoriser le Président à signer à la fois une convention pour la manifestation qui va se dérouler sur Montfaucon et Besançon avec l'association « Musiques en Perspectives », pour laquelle un montant de 20 000 € a été attribué, et les autres conventions éventuelles.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Manifestement, non.

Rapport n°5.2 - Attribution d'une subvention 2012 à l'établissement public « Citadelle - Patrimoine mondial »

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ce rapport Mmes FELLMANN, JEANNIN, TISSIER et MM. DAHOU, FOUSSERET, GIRARD, GONON, GOVIGNAUX et LIME sont membres de l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial » et ne prennent pas part au vote.

M. PRALON.- Le rapport n°5.2 concerne une attribution d'une subvention pour l'exercice 2012 à l'établissement public « Citadelle-Patrimoine mondial » que l'on soutient depuis 2003, avec regret, pas au niveau de la participation mais au niveau du montant. Quand on connaît le travail qui est effectué à la Citadelle, les 50 000 € que l'Agglomération verse, c'est le minimum, compte tenu de l'excellent travail qui est effectué au niveau de la Citadelle. Donc, on vous demande de vous prononcer sur cette subvention de 50 000 € et d'autoriser bien sûr le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera plutôt mon représentant qui signera. Je ne participe pas au vote. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Des oppositions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Rapport n°5.3 - Marché de fournitures de mobilier pour la Cité des Arts et de la Culture

M. PRALON.- Le rapport n°5.3 concerne la signature d'un marché de fournitures de mobilier pour la Cité des Arts et de la Culture. Il vous a été rappelé tout à l'heure, à la fois par le Président et par Gabriel BAULIEU, l'avancement du chantier qui est conforme aux prévisions. Je regrette, je le dis très clairement, les articles qui peuvent paraître dans la presse, parce que ce sont des articles qui n'ont pas lieu d'être. Je me pose bien des questions sur les personnes qui alimentent ces rumeurs. Aujourd'hui, il n'y a pas de fuite en toiture comme on a pu le lire. J'ai l'expérience des chantiers depuis 40 ans et quand un chantier se déroule, quand tout n'est pas achevé, il y a des périodes où il peut y avoir des fuites. La toiture a donc bénéficié de latex et elle bénéficiera d'une garantie décennale. Je ne vois pas pourquoi il y a tout ce « remue-ménage » autour de cette Cité des Arts pour laquelle on devrait se réjouir.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour faire vendre ! Pour faire vendre !

M. PRALON.- Ce que je voulais dire, puisque les travaux évoluent normalement et que l'on doit ouvrir début 2013 avec une fin de chantier prévue en 2012, c'est que pour que cela fonctionne il faut à la fois des bâtiments, mais aussi du matériel. Le Président devrait être amené à passer un marché à bons de commande, à hauteur de 545 000 € HT. Vous savez que le marché porte à la fois sur l'acquisition du matériel de l'Agglomération et de la Région. Pour la CAGB, cela représente une somme de 375 000 €. Il faut se prononcer sur la passation de ce marché mobilier et autoriser le Président, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, à lancer et à signer ce marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa bonne exécution, dans la limite des crédits inscrits au budget.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Président, j'aurai simplement un petit commentaire à faire. Est-ce qu'il est prévu, dans ces marchés, d'indiquer que ce ne sont pas seulement les offres qui sont économiquement les plus avantageuses qui doivent être avantagées, mais les offres économiquement, socialement et environnementalement les plus avantageuses ? Je crois que si l'on est dans une démarche de développement durable, il y a besoin de proposer cela, puisque l'on a vu dans le rapport n°2.3 que l'on avait simplement mentionné les offres les plus avantageuses économiquement. Je demande donc que, pour ces offres-là, cela soit fait dans cet esprit-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut voir ce qu'il est possible de faire. Je ne sais pas. C'est Alain BLESSEMAILLE qui gère cela. Tout cela est quand même assez difficile à gérer. Je crois qu'il faut être vigilant. On va regarder. Sur le principe, on ne peut pas être contre, mais on voit que, quelquefois, cela conduit à des effets qui ne sont pas toujours ceux voulus. Celui qui gère cela avec beaucoup de rigueur n'est pas là et il faudra le lui demander. On regardera. Je ne sais pas ce qu'il est possible de faire. Je ne peux pas vous répondre. On va regarder.

Bien. Cette remarque étant faite, y a-t-il d'autres questions ou oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Démarche de valorisation du quartier Rivotte/Cité des Arts Besançon - « Besançon agglomération créative »

M. BODIN.- Un nouveau quartier à vocation artistique et culturelle se dessine autour du secteur Rivotte/Prés-de-Vaux avec notamment La Rodia, la Cité des Arts et de la Culture et la Fabrique Artistique. Pour cela, une gouvernance doit être constituée et pilotée par le Grand Besançon et la Ville de Besançon. Il est donc proposé de se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dont le coût serait supporté à parts égales par la CAGB (25 000 €) et la Ville de Besançon (25 000 €). Le Comité de Pilotage serait constitué du Préfet et de ses services, des élus du Département du Doubs, des élus de la Région Franche-Comté, pour la Ville de Besançon, de Messieurs DAHOUI, LOYAT et MONNEUR et pour la CAGB de Messieurs BODIN, DEMESMAY, MARTIN et PRALON, et l'ensemble serait présidé par Jean-Louis FOUSSERET.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Madame JEANNIN, vous vous abstenez ? Il faut me le dire, parce que, quelquefois, je suis plus rapide que l'éclair. Il y a une abstention. Très bien.

Questions diverses

Rapport n°10.1 - Information sur le transfert des pouvoirs de police

M. LE PRÉSIDENT.- On avait demandé qu'il y ait un petit récapitulatif, mais il n'y a pas de commentaire à faire. C'est surtout pour que l'on sache bien, pour les communes, quelle est la nature du pouvoir de police qui va être transféré après avoir eu des grosses sueurs. Effectivement, je pensais que j'allais avoir beaucoup de soucis, mais on s'aperçoit que, finalement, les choses qui sont transférées sont tout de même assez limitées. Vous pourrez en prendre connaissance. Vous avez là tout ce qui est Communauté d'Agglomération, communes et propriétaires privés, pour régler la problématique des gens du voyage. Voilà. C'est une information.

Rapport n°10.2 - Information sur le bilan des travaux de la CCSPL

M. LE PRÉSIDENT.- Autre information, le bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Il y a un rapport d'information. Tout est dit dans la page 182 avec le bilan de ce qui a été fait. Cela suscite-t-il des remarques de votre part ? Je n'en vois pas.

Rapport n°10.3 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des décisions que j'ai prises dans le cadre de ma délégation. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Rapport n°10.4 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le cadre de la délégation du Conseil, vous voyez ce que j'ai pu signer dernièrement, en matière de marchés publics et en matière financière. Il n'y a pas de remarque. C'est donc adopté.

Motion relative aux prélèvements sur le logement social

M. LE PRÉSIDENT.- La motion relative aux prélèvements sur le logement social : je laisse Robert la présenter rapidement. Robert, c'est à toi.

M. STEPOURJINE.- Le projet de loi de Finances 2011, adopté le 15 décembre 2010, a conçu un dispositif de péréquation s'élevant à 245 M€ par an de 2011 à 2013, afin de financer la construction de nouveaux logements sociaux en zone tendue et pour financer l'ANRU dans le cadre de la rénovation urbaine. Pour atteindre l'objectif, l'assujettissement des organismes HLM consiste en un renforcement de deux contributions existantes, assises sur la richesse cumulée et sur la richesse produite par les organismes HLM.

La première taxe, dite « dodos dormants », en vigueur depuis 2010, est assise sur le potentiel financier par logement pour atteindre un produit annuel de 175 M€. La deuxième cotisation additionnelle des organismes à la Caisse de Garantie du Logement locatif social est majorée dans la limite de 70 M€ par an, de 2011 à 2013. Ces dispositions impactent lourdement nos bailleurs, mais plus particulièrement Grand Besançon Habitat qui voit passer sa taxe de 100 000 € à plus de 600 000 € en 2011. La cotisation additionnelle passe de 35 000 € à 136 000 € en 2011. Les autres bailleurs - si l'on peut s'exprimer ainsi - ne subissent qu'une augmentation de leur cotisation additionnelle qui s'élève néanmoins à 600 000 € pour Néolia.

Pour votre information, le projet initial prévoyait un produit attendu de 340 M€, mais, suite à l'intervention des organismes HLM, de l'Association des Maires de France et d'élus - j'avais écrit au Secrétaire d'État chargé au Logement en 2010 -, cette somme a été ramenée à 245 M€. Néanmoins, la ponction réalisée sur nos organismes est inadmissible et ridicule. Ridicule, parce que les aides à la pierre attribuées à l'État pour la construction neuve s'élèveraient à 240 000 € en 2012 pour un objectif de 141 logements.

Le mécanisme mis en place mobilise les ressources des organismes et non celles des locataires, car le Parlement a limité pour trois ans la hausse des loyers HLM à l'indice de référence des loyers. Toutefois, les organismes, et plus particulièrement Grand Besançon Habitat, sont dans l'obligation de réduire les dépenses liées à la rénovation urbaine. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir adopter la motion relative aux prélèvements sur le logement social dont le texte a été déposé sur vos bureaux.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie. Je te remercie Robert. Je crois que cela a été très clair. Je ne vais pas faire de commentaire particulier par rapport à cela. Quels sont ceux qui s'opposent à cette motion ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Cinq. Attendez, relevez la main. Il y a une procuration. C'est donc cinq. Très bien. Je vous remercie.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

M. LE PRÉSIDENT.- Je demanderai à Daniel HUOT et à Nicolas GUILLEMET de pouvoir présenter cela en 25 min. Je pense que c'est correct. On termine à 23 h et l'on doit être parti à 23 h 30, « casse-croûte » fait. Moi, je ne vais pas vous dire grand-chose. On est déjà dans une démarche conjointe entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon. L'un des enjeux principaux c'est d'atténuer et limiter l'impact de notre territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et d'adapter, c'est-à-dire réduire la vulnérabilité de notre territoire face aux impacts que l'on constate tous les jours du changement climatique qui est inexorable. Vous connaissez le principe des 3 x 20. On doit se donner les moyens. On doit être exemplaire. Je peux vous en parler plus longtemps, mais comme j'ai dit qu'il fallait être court et si l'on veut laisser un peu de place au débat - s'il y en a un - je passe tout de suite la parole à Nicolas GUILLEMET en disant simplement que l'on articule notre démarche avec la démarche d'autres partenaires tels que le Département et la Région pour que tout cela soit effectivement bien cohérent. Nicolas et Daniel, je vous passe la parole.

M. GUILLEMET.- Rapidement, pour le contexte et l'enjeu, puisque tu as dit le principal, c'est un engagement datant de 2007. On a signé la convention des Maires pour aller plus loin sur les 3 x 20. C'est lutter et travailler à l'adaptation au changement climatique, mais également anticiper la raréfaction des ressources énergétiques non renouvelables.

Le diagnostic territorial : sur le territoire du Grand Besançon, les émissions de gaz à effet de serre se situent, à peu près, à 1 MT équivalent CO₂ par an. Voilà donc ce que l'on rejette dans l'atmosphère chaque année. Notre consommation énergétique est de 4 400 GWh par an et nous produisons à peu près 285 GWh par an d'énergies renouvelables sur notre territoire. Là, c'est un diagnostic à un temps T.

Vous regardez ensuite le camembert du premier graphique : ce sont les émissions de gaz à effet de serre. On observe que 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre sont dues au résidentiel et qu'une part extrêmement importante est due aux transports - c'est à peu près la moitié - 45 %, 30 % pour le transport de voyageurs et 15 % pour le transport de marchandises. Le graphique d'à côté : c'est la consommation énergétique. Là, on voit que le résidentiel rattrape un peu le transport et l'on observe que, dans les transports, les émissions importantes de gaz à effet de serre sont dues à ce que les transports sont presque entièrement issus de la combustion de produits pétroliers.

Les objectifs de notre Plan Climat Énergie Territorial sont les 3 x 20, bien entendu. Cela veut dire : 20 % de moins en termes de consommation énergétique à l'aune de 2020 et cela correspond à - 900 GWh par an, 20 % de moins d'émissions de gaz à effet de serre, c'est - 200 000 T équivalent CO₂ par an, nous devrions normalement produire 20 à 23 % d'énergies renouvelables sur notre territoire, ce qui correspond à 500 GWh par an.

Pour atteindre les objectifs des 3 x 20 sur notre territoire, nous avons mis en place une action sur nos propres politiques, mais ce n'est pas suffisant. Il faut également que les 59 communes du territoire se mettent en action, qu'il y ait des démarches territoriales concertées avec des collectivités territoriales comme la Région ou le Département. Surtout, les acteurs du territoire doivent se mobiliser puisque, sans eux, on n'atteindra pas les 3 x 20, peu importe les financements de ce Plan Climat Énergie Territorial.

Concernant notre programme d'actions 2012-2014, vous avez en annexe sur vos bureaux un document assez complet où toutes les fiches sont détaillées et budgétées. On va donc développer les actions sur 3 moyens d'action du Grand Besançon. La première action c'est sur nos compétences propres. Là, on peut agir facilement puisque ce sont nos compétences, mais on agira uniquement sur 56 % des émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, sur notre patrimoine, on agira uniquement sur 2 % des gaz à effet de serre, mais très facilement mobilisables. On voit que la grande partie c'est bien sûr l'animation et la mobilisation des acteurs territoriaux où il y a, à peu près, la moitié des émissions de gaz à effet de serre.

Les priorités stratégiques de notre PCET sont bien évidemment sur toutes les compétences, mais 3 ont été des compétences majeures : les transports, l'habitat et la mobilisation des acteurs puisqu'on voit bien que ces 3 politiques-là sont des politiques extrêmement importantes et efficaces si l'on veut diminuer nos émissions de gaz à effet de serre : intégrer l'efficacité énergétique comme une priorité dans les politiques du logement - on verra tout à l'heure, avec le Vice-Président au Logement, les actions que l'on a décidé de mener dans cette idée-là -, favoriser et développer les modes alternatifs à la voiture particulière et animer les acteurs du territoire de façon cohérente et centralisée autour de l'Énergie Climat.

On passe donc directement à des actions un peu plus concrètes avec le Vice-Président à l'Habitat, Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- La précarité énergétique désigne, pour un foyer, la difficulté à payer ses factures en énergie pour son logement. Les situations de précarité énergétiques sont définies, usuellement, lorsque les dépenses énergétiques pour le logement représentent plus de 10 % du revenu des ménages. Il semble donc indispensable de coupler cet enjeu social aux enjeux environnementaux du Plan Climat Énergie. Comment ? Par un renforcement des aides de l'Agglomération, une meilleure utilisation du Fonds d'Aide à la Rénovation thermique, le programme « Habiter mieux » de l'Agence Nationale de l'Habitat ; tout ceci doit concourir à lutter contre la précarité énergétique.

L'atteinte des objectifs des 3 x 20 doit passer par une action conjointe du développement des réhabilitations lourdes et des réhabilitations intermédiaires grâce à des travaux d'isolation dans le parc privé et dans le parc social, sachant que le trait en pointillés orange représente le gain en consommation énergétique grâce aux actions proposées et que le trait en pointillés verts représente l'objectif théorique du Plan Climat Énergie. On constate que les moyens devront, si possible, être accentués, voire maintenus après 2014, car nous n'atteindrons que la moitié des objectifs. On notera que les travaux engendrés par ces différentes aides sont une opportunité pour développer de nouvelles activités et donc des emplois.

M. ROY.- À partir de ce diagnostic annoncé par Nicolas GUILLEMET, on comprend bien que l'enjeu important c'est de favoriser le report modal par une mise en cohérence des stratégies déplacement et stationnement avec l'arrivée du tramway dès 2014. Les actions à mettre en œuvre sont, pour certaines d'entre elles, déjà lancées. On parle de la mise en œuvre du tramway qui sera la colonne vertébrale du réseau d'Agglomération dynamisé par ce tramway, mais, à lui seul, il ne pourra pas tout. Il faudra profiter de l'efficacité du réseau Ginko intermodal et mettre en place une autre action : le site propre TEMIS/Campus/Gare dont l'étude est en cours et qui s'inscrit dans le calendrier pour une réalisation liée au projet du tramway. Il faut développer les parkings-relais ; vous savez qu'il y en a cinq programmés. Il faut développer les modes doux et le projet du tramway y participera sur l'ensemble de son tracé.

Les actions nouvelles proposées sont : une carte de transport unique permettant l'intermodalité, développer le nouvel axe ferroviaire, notamment sur le secteur nord, et développer le conseil en mobilité parce que ce poste à créer a deux enjeux importants. En effet, même avec le meilleur réseau du monde, on ne passe pas facilement de la voiture à un autre mode. Il faut sensibiliser et accompagner ce changement. 80 % des trajets domicile-travail se font aujourd'hui en voiture. Il faut donc prendre son bâton de pèlerin et agir, avoir des actions persévérantes et nécessaires envers les salariés. Voilà. À travers ce graphique, vous voyez que l'importance de l'effort, de la mobilisation, nous permettra seulement d'atteindre les 3 x 20. Si l'on n'a pas cet effort de sensibilisation qui inclura les modifications des changements de comportements, on n'y arrivera pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous sens pas très attentifs. Monsieur MARIOT. Madame WEINMAN. Je ne vous sens pas attentifs. Voulez-vous la parole ?

Mme WEINMAN.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, mais il faudra attendre tout à l'heure ou attendre qu'il termine.

M. HUOT.- Je vais parler de l'animation et de la mobilisation des acteurs territoriaux. Je pense que cela a été bien indiqué. On ne peut pas réussir les objectifs du Plan Climat en étant tout seul puisque l'on n'a pas l'ensemble des moyens pour agir, à savoir que 42 % des gaz à effets de serre sont des consommations énergétiques du territoire et c'est un pourcentage sur lequel le Grand Besançon n'a pas de levier direct. Cela veut dire qu'il faut organiser le territoire pour mobiliser et animer l'ensemble des acteurs territoriaux. Cela veut dire que l'on se propose de créer une cheff de file Énergie Climat pour fédérer l'ensemble des actions et organiser le pilotage de cette structure par la collectivité locale, c'est-à-dire avoir la main pour pouvoir animer et mobiliser l'ensemble des acteurs pour pouvoir avoir un effet sur les 42 % des émissions des gaz à effet de serre du territoire. Comment va-t-on mobiliser ? Ce sera à travers la création d'une Agence Locale de l'Énergie qui rassemblera en un seul guichet l'ensemble des actions et des initiatives qui existent sur le territoire et qui sont éparpillées. C'est apporter un conseil en accompagnement sur les questions d'efficacité énergétique pour les communes, pour le grand public, pour le territoire et pour les copropriétés, en particulier tout ce qui est copropriétés du domaine privé. Il faut animer et mobiliser les acteurs socioéconomiques pour qu'eux-mêmes s'engagent et mettre en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique (cela a été indiqué tout à l'heure par Robert STEPOURJINE). Ce que l'on propose, c'est de regarder la faisabilité de la mise en place de cette Agence Locale. On propose simplement, à travers le projet actuel, d'avoir une étude de pré-faisabilité, simplement en embauchant un chargé de mission qui ferait cette étude sur 10 mois. Sachant que les missions de cette Agence Locale sont le conseil énergétique aux communes, le conseil aux ménages et aux copropriétés, l'animation de « Familles actives pour le climat », le conseil en mobilité et puis l'animation des réseaux d'entreprises. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il y a des choses qui existent et que l'on ne crée pas cela de toutes pièces. Des actions sont déjà existantes, comme le conseil énergétique aux communes à la CAGB, le conseil aux ménages dans les espaces info-énergie et l'animation des « Familles actives pour le climat » à la Ville. Cela veut dire que ce n'est pas créer une agence de toutes pièces, mais rassembler l'ensemble des actions en cours sous un seul chef de file.

M. GUILLEMET.- Merci. Rapidement, sur les enjeux de compétences du Grand Besançon, vous avez bien compris que l'on survole uniquement les actions. Les 60 actions sont sur vos bureaux et elles sont bien plus détaillées que ce que l'on peut faire en diaporama. Sur la gestion des flux, il faut bien entendu réduire la production de déchets, augmenter la production des énergies renouvelables et on ne le fera pas tout seul. Ce n'est pas la Communauté d'Agglomération qui arrivera à produire 500 GWh par an supplémentaires. Il faut bien évidemment que les acteurs de la société civile nous rejoignent dans ce domaine-là. Il faut intégrer systématiquement les critères environnementaux et énergétiques dans les nouvelles zones d'activités économiques (ZAE) et requalifier l'existant en fonction de ces critères pour rendre le territoire attractif. Il faut enfin réduire les charges de fonctionnement de l'Agglomération et des communes en développant un programme d'actions d'efficacité énergétique sur notre patrimoine.

M. HUOT.- Sur la mise en œuvre du PCET, on en a déjà parlée, aujourd'hui, les actions vont être portées par un petit livre vert comportant 62 actions. Ces 62 actions permettent de mettre en œuvre la possibilité de tenir nos objectifs. Il y a donc 26 actions qui sont des actions de la Ville, 25 actions du Grand Besançon et 11 actions pilotées conjointement par la Ville et le Grand Besançon. Ce travail a été fait en collaboration entre l'ensemble des services de la Ville, du Grand Besançon et des élus puisque l'on a un système de réunions mensuelles de travail en commun.

Il faut savoir que dans les Plans Climat Énergie Territoriaux, il y aura un Plan Climat Énergie Territorial pour la Ville de Besançon et un Plan Climat Énergie Territorial pour le Grand Besançon. Toute la structure de ce document permet également d'obtenir le label « Cit'ergie » et de répondre à la Convention des Maires. Cela veut dire que le document a été construit pour que les actions couvrent l'ensemble des domaines sur lesquels le Grand Besançon est engagé. Le travail étant en commun avec la Ville, cela alimente également le Plan Climat Énergie de la Ville. Chacune des actions est décrite. Les objectifs sont quantifiés. Il y a des indicateurs de suivi. Un budget est inscrit et un porteur de l'action est identifié. On mettra ensuite en place un mode de gouvernance de ce PCET à travers le pilotage de l'ensemble des actions en sachant que - vous l'avez bien vu avec les interventions de Jean-Claude ROY et de Robert STEPOURJINE - le PCET est très transverse. Le fonctionnement du PCET est un fonctionnement en projet très transverse et il faut que l'on ait un mode de gouvernance de ce PCET. Il y a donc 62 actions en tout.

M. GUILLEMET.- En conclusion sur ce PCET 2012-2014, vous voyez que le programme d'actions prévu permet d'atteindre la moitié des objectifs fixés en 2014 pour respecter le rythme des 3 x 20 en 2020. On est assez loin du compte, même si l'effort est extrêmement important. Une montée en puissance des moyens mis en place sera donc nécessaire dès 2015, en prévision de la révision de notre PCET pour atteindre nos objectifs en 2020.

L'atteinte des objectifs territoriaux grands-bisontins dépend en partie des actions du Grand Besançon, mais majoritairement des actions et de la mobilisation des acteurs du territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. En tout cas, je voudrais remercier les Vice-Présidents, Nicolas GUILLEMET et l'ensemble des Vice-présidents, qui se sont beaucoup investis dans ce domaine, que ce soit toi, Daniel HUOT, François LOPEZ, Jean-Claude ROY et toutes celles et ceux qui travaillent à la circulation : Nicole à Besançon. Merci à tous ceux qui travaillent : Benoit CYPRIANI, Corinne TISSIER, Jean-Sébastien LEUBA, Nohzat MOUNTASSIR et j'en ai oubliés, autant à l'Agglo qu'à la Ville, tout le monde a bien travaillé.

Madame JEANNIN voulait dire quelque chose.

Mme JEANNIN.- Oui. Merci. Je voudrais faire une petite intervention. Est-ce possible ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

Mme JEANNIN.- Personne ne dira le contraire, mettre en place 62 actions pour diminuer la pollution c'est très, très bien, mais je n'ai rien trouvé sur...

M. GUILLEMET.- Ce n'est pas la pollution.

Mme JEANNIN.-... sur le transport des marchandises. Vous écrivez que le transport des marchandises et le transport individuel et collectif sont responsables de 42 % des émissions de CO₂. Vous proposez des solutions pour remplacer les véhicules, mais vous n'apportez pas de réponse au transport des marchandises. Les camions venant des pays de l'Est vont continuer à polluer et vont continuer à traverser les villages et la Ville sans problème. Je demande pourquoi ne met-on pas en place le ferroutage. C'est ma première remarque.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que cela dépende de Besançon.

Mme JEANNIN.- Sur le boulevard Nord, on voit passer des camions toute la journée. Le boulevard Nord, c'est la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez ! Je veux bien tout entendre, mais restons sérieux.

Mme JEANNIN.- Ma deuxième remarque portera sur les chaufferies bois. D'après ce que j'ai lu, vous voulez développer les chaufferies bois et le bois étant tellement présent en Franche-Comté que c'est tout simple : prenons le bois là où il est. Je ne dois pas être la seule à avoir réfléchi à la question. Vous allez donc supprimer les forêts qui servent à notre oxygène pour alimenter des chaufferies bois qui rejettent du CO₂. Je ne comprends pas bien la logique écologique. Je sais que le nucléaire divise les partis politiques, mais si l'on se place au niveau de la pollution, on peut peut-être rappeler que les centrales nucléaires produisant de l'électricité ne rejettent pas de CO₂. Seulement, voilà, certains ne veulent pas entendre parler de centrales nucléaires et c'est bien regrettable pour la France.

M. LE PRÉSIDENT.- Écoutez, on est, à mon avis, un peu loin du débat. Je peux parler du bois, mais je n'ai pas envie d'en parler ce soir.

M. GUILLEMET.- Pour répondre sur le bois, on en parlera lors d'un prochain Conseil puisque l'on travaille sur les plans d'approvisionnement et l'on pourra vous dire concrètement pourquoi les chaufferies bois n'émettent pas de CO₂ dans l'atmosphère.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est quand même un peu plus compliqué que cela.

M. GUILLEMET.- Voulez-vous qu'on l'explique tout de suite ?

M. LE PRÉSIDENT.- On aura l'occasion d'en discuter. Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Je voulais revenir sur la question du transport. Jean-Claude ROY a rappelé - et cela apparaît dans notre rapport vert - l'importance des haltes ferroviaires. Par contre, sur le document tel qu'il apparaît là, on nous dit que l'enjeu principal porte sur le tramway et le réseau Ginko. Il me semble quand même que le TCSP, tel qu'il a été voté, c'est tramway et dimension ferroviaire. Je pense qu'il est important dans un document comme celui-là que l'on résonne en termes de TCSP intégrant aussi le ferroviaire.

M. ROY.- On a déjà bien parlé de l'ensemble de la chaîne des déplacements jusqu'aux modes doux. Tout se tient. En réponse à Pascal, je dis que l'on a bien expliqué, mais trop rapidement, que ce qui doit être mis en synergie, c'est l'ensemble de la chaîne des déplacements, du tramway jusqu'au réseau Ginko, de tous les systèmes intermodaux jusqu'aux modes doux (marche à pied, vélo). Tout est en synergie. C'est cela l'enjeu. Mais, pour passer d'une voiture à autre chose, il faut accompagner et sensibiliser. C'est l'enjeu du conseil en mobilité.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Madame WEINMAN et ensuite Madame MOUNTASSIR.

Mme WEINMAN.- Merci, Président. Je voulais déjà souligner la qualité du rapport et le fait qu'on lit bien toute la transversalité et à quel point ces préoccupations sont portées par l'ensemble des services, que ce soit à l'Agglomération ou à la Ville. J'émettrai tout de même une réserve, à regret, même si bien entendu je voterai pour ce rapport. Le regret, c'est que l'on n'insiste pas assez sur les bilans carbone, que ce soit dans nos achats - je crois que ce n'est pas encore évident -, ou dans nos déplacements. Je pense que ce n'est pas anodin en période électorale notamment. Il faut que chacun soit capable de justifier de son poids, de son intervention dans l'environnement à travers ses déplacements. L'autre réserve que j'aurais c'est par rapport à l'Agence Locale de l'Énergie. Excusez-moi de faire ce mauvais jeu de mots, mais je regrette un peu que l'on rajoute une usine à gaz à effet de serre alors que l'on pourrait avoir un bon coordonnateur, à définir bien sûr. Je ne discute pas l'intérêt de coordonner les différentes actions, mais je regrette que, d'emblée, on pense à inventer une nouvelle structure dans une époque de restriction.

M. GUILLEMET.- Pour répondre rapidement, sur le bilan carbone, je n'ai pas vraiment saisi, mais nous avons fait un bilan carbone. C'est un diagnostic à l'état zéro. On en fera tous les ans et c'est pour cela que vous avez vu un rapport avec ATMO. Tous les ans, on regarde ce qu'il se passe, on regarde l'évolution de nos émissions de carbone. Donc, on aura quelque chose d'assez juste pour savoir si nos actions sont efficaces ou pas.

Sur l'Agence Locale de l'Énergie, ce n'est pas monter une usine à gaz, bien au contraire. Aujourd'hui, on voit qu'il y a plusieurs acteurs sur ce domaine et ce dans plusieurs domaines et plusieurs politiques. L'idée, c'est de les regrouper au sein d'une agence ou chaque personne, chaque acteur de la société civile pourra trouver une réponse. C'est simplifier l'animation dans le domaine de l'énergie.

M. LE PRÉSIDENT.- L'objectif n'est pas de monter une usine à gaz, mais il faudra cependant être vigilant, parce que l'on sait bien qu'il y a eu d'autres structures où un certain nombre de personnes étaient payées, mais on n'avait pas toujours forcément l'impression qu'elles travaillaient pour nous. On devra donc être très vigilant par rapport à cela. Par contre, je souscris à l'idée que vient de développer Nicolas GUILLEMET. Il s'agit de dire : « *Ayons là un guichet unique* ». Ce guichet unique pourra aussi, entre autres, apporter des conseils aux communes qui en ont le besoin et aux particuliers, essentiellement aux particuliers, mais aussi aux communes, y compris les plus petites qui ont des problématiques assez compliquées à régler. Je serai particulièrement attentif au fait que l'on n'embauchera pas et que l'on ne deviendra pas une agence avec une dizaine ou une quinzaine de personnes. Je suis d'accord avec Nicole WEINMAN, on ne peut plus se payer ça. Par contre, il y a déjà des personnes qui travaillent et l'idée sera de les regrouper plutôt que chacun travaille de son côté. De toute façon, chaque fois qu'il y aura des emplois créés, on en débattrà ici.

M. GUILLEMET.- On n'en est qu'à l'étude de préfiguration.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est comme les études de faisabilité : les études de faisabilité qui concluent que ce n'est pas faisable, pour l'instant, je n'en connais pas beaucoup. C'est généralement faisable, mais, après, il faut voir à quelles conditions c'est faisable. On sera quand même vigilant, même si cela me paraît quand même une nécessité si l'on veut donner de la cohérence à l'ensemble.

Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? Oui, Nohzat, pardon.

Mme MOUNTASSIR.- Merci. Ce que je tenais à dire, c'est tout d'abord que l'ensemble de ces actions me semble très intéressant et j'espère que l'on va les réaliser. Ce qui est important, à mon avis, c'est que pour pouvoir les réaliser - on l'a dit et je le répète - il faudrait un changement dans le comportement des gens. Ce n'est que grâce à cela que l'on va pouvoir réaliser et gagner ce pari. Si je dis cela, c'est spécifiquement pour parler des actions sur les populations les plus éloignées, c'est-à-dire les populations les plus vulnérables et parler quand même des actions menées par le CCAS envers les familles, envers ces familles en les aidant justement à s'intégrer et les attirer pour qu'elles ne soient pas exclues. Elles sont déjà exclues dans plusieurs domaines et il ne faut pas qu'elles soient exclues de tout ce qui est en relation avec le développement durable et les thématiques actuelles. Justement, cela a un impact direct sur leur porte-monnaie, sur les éco-gestes et sur tout ce qui est en relation avec l'énergie, la redevance incitative, etc. L'action sur le bâti c'est bien, mais que sans l'humain, on ne peut pas évoluer. Il faut qu'il y ait l'ensemble. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai. Par rapport à cela, je ne vois pas d'autre remarque. Pardon, Jean-Pierre, je ne t'avais pas vu.

M. TAILLARD.- À propos du sujet qui a été évoqué sur les déchets, il n'y a pas de remarque et je ne vais pas vous dire ce soir que je ne serais pas favorable à la mise en place de la redevance incitative ; vous ne me croiriez pas. Simplement, je voudrais dire que l'on a vu apparaître, dans certains chapitres qui ont été présentés ce soir, deux indicateurs qui sont parfois contradictoires. Dans le cas des déchets, la redevance incitative va conduire à réduire les quantités de déchets incinérés, donc moins de carbone à la sortie de la cheminée, ce qui est un bien pour la Collectivité. Par contre, ce sera moins d'énergie pour le système de chauffage centralisé. Dans tous les domaines, il y a donc des volets favorables et défavorables. Je pense qu'il ne faut pas oublier d'afficher les deux volets et de choisir notre priorité. On ne peut pas atteindre les deux en même temps. Ce n'est pas contradictoire, mais cela a le mérite de montrer que l'on est lucide. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai, tu as raison. Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Je voulais juste répondre à Jean-Pierre TAILLARD que ce que l'on enlève de l'usine d'incinération, c'est plutôt la fraction humide, celle qui produit le moins de chaleur quand on essaie de la brûler. Il n'y a pas trop de souci à avoir.

M. LE PRÉSIDENT.- L'eau ne grille pas. Cela ne fait pas tellement de chaleur quand cela brûle, c'est ce que tu veux dire. Bien. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc terminé.

Questions diverses

Information orale du Président au sujet de la carte scolaire

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai juste une information. Je voulais simplement dire que j'étais un peu inquiet par les fermetures de classes qu'il y a au niveau de notre Agglomération, car c'est la première fois qu'il y a des fermetures de classes, pas uniquement à Besançon, mais dans des communes. J'ai vu qu'il y avait Nancray, Gennes, Roche-lez-Beaupré et éventuellement Saône, me dit-on. Il faut donc que l'on soit vigilant. Sachez-le, je me suis rendu à l'Inspection Académique l'autre jour et j'ai dit qu'en tant que Président de l'Agglo, j'étais inquiet. Je ne veux pas lancer un débat là-dessus, mais je voulais simplement vous le dire parce que ces fermetures de classes, c'est inquiétant, entre autres dans des communes de la périphérie où l'on arrive à avoir trois niveaux par classe. C'est quand même beaucoup.

La séance est levée à 22h45.